



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



E-SPORT ET GAMING

JOUER SON AVENIR

P5 À 7

Photo Florian Olivo • Unsplash

1,75€



SOLIDARITÉ
CORSE-UKRAINE,
LES CONVOIS CONTINUENT
P8

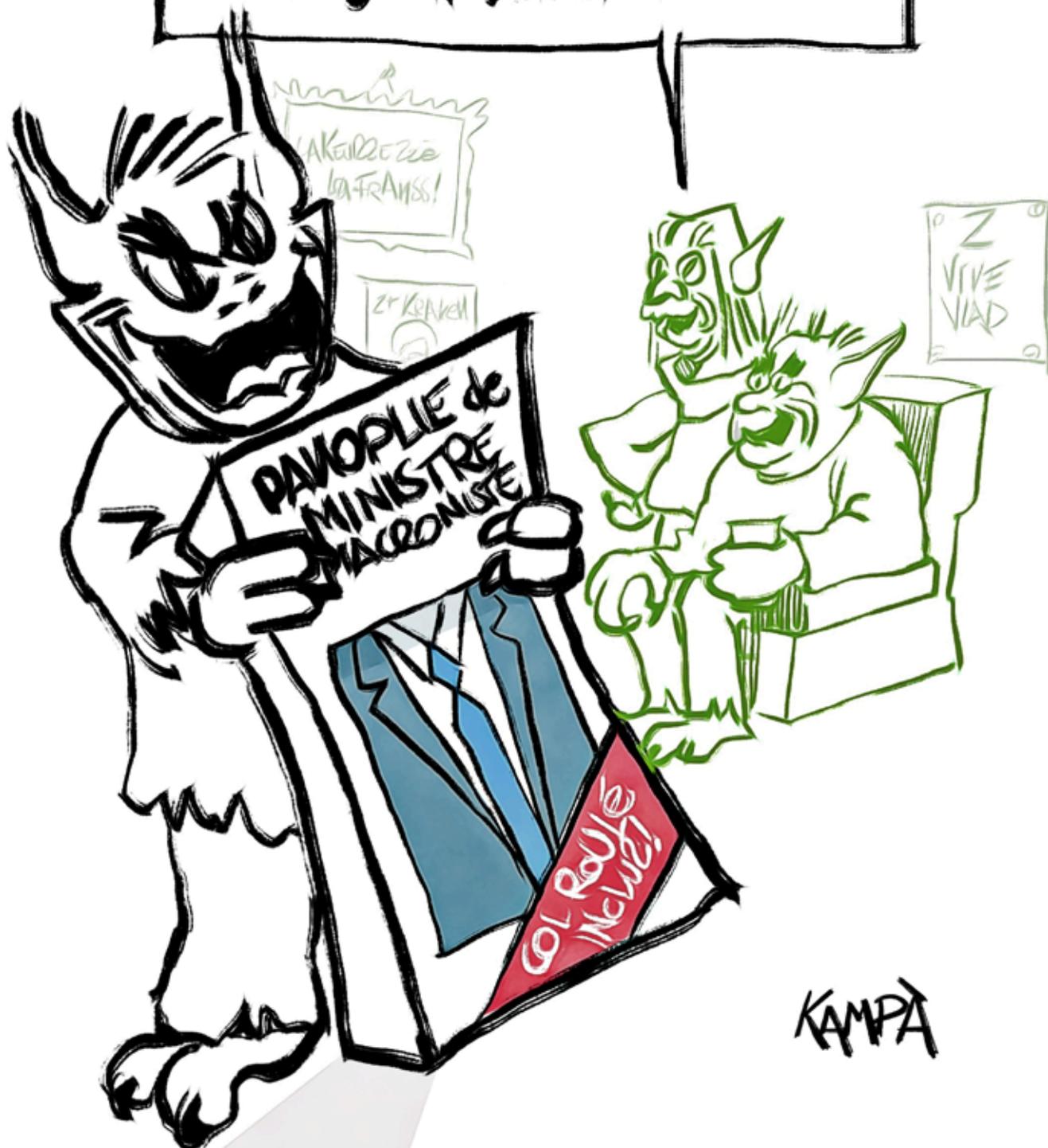
ÉDITO P3 • OPINIONS P4
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17
INITIATIVE P18
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI P20
CARNETS DE BORD P24
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

NOËL CHEZ LES TROLLS

TU VOIS QUE ÇA LUI PLAÎT,
LES JEUX ÉDUCATIFS!



E-SPORT ET GAMING,
JOUER SON AVENIR

P5 À 7



OPINIONS

SOLIDARITÉ **CORSE-UKRAINE, LES CONVOIS CONTINUENT**

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

INITIATIVE **RIALZU, TOUT POUR LA MUSIQUE**LINGUA **POLITIQUE TERRITORIALE ET TOPONYMIE**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A paci pò aspittà

U ministru di l'Internu Gérald Darmanin hè statu una simana sana in Nova Caledonia. Hè ripartutu in cuntinenti cù a prumissa di scambii novi appiati cù l'indipendentisti. U raprisintanti di u governu hà accittatu a pruposta di u FLNKS di fà riunioni bilaterali, à u mesi di farraghju di u 2023. Davanti à a stampa lucali, hà fattu sapè ch'ellu ùn andaria micca più in furia, chì u prossimu appuntamentu hè privistu da quì à calchì simana è chì «a paci vali a pena d'aspittà calchì simana.» Tantu megliu s'ellu hè veramenti u casu, ma certi altri lochi aspettani a paci dipoi un bellu pezzu dinò, dicennii s'elli ùn sò seculi. Inveci di granelli d'avvena, ci si pari chì u Statu sighi piuttosto in traccia di suminà torna a rivolta in Corsica. Gérald Darmanin hà rimandatu pà a siconda volta di fila in dui mesi a so visita nant'à l'isula, cunsidarendu chì l'ambiu ùn hè micca abbastanza sirenu pà cuntinuà i discussioni nant'à u futuru di i rilazioni trà Aiacciu è Parighji. Mentri chì militanti nazionalisti sò stati arristati appena nanzi à st'annunziu di u ministru di l'Internu cù aduniti di sustegnu ogni sera davanti à u cumissariatu aiaccinu, altri parsoni ani cunniciutu a listessa sorti in principiu di simana. Ci accadi assai suventi inde st'editoriali d'amintà u «ciculu infirnali» chì ci scuzzula dipoi tanti anni trà l'intarpillazioni, i prucessi, a prighjoni è ancu i morti. Senza nigà i fatti supposti di tali o tali individuu, hè cumplicatu di cuncispiscia raporti custruttivi ind'u calmu ripruducendu sempri a listessa pulitica chì hà inghjinnatu tanti tinsioni è strazii. Senza cuntà u fattu chì a raprisintazioni pulitica eletta da u populu si faci una volta di più ghjucà à a risa da u governu. Una situazione chì u populu corsu, soca, devi campà com'è un'umiliazioni nova è un stupu in faccia. Quand'hè ch'ella hà da finiscia sta cumedia? Podassi micca un antru annu..... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

«**La plus proche des îles lointaines**», assurait un vieux slogan touristique. De fait, vue de l'Hexagone, la Corse, quoique métropolitaine, est souvent une terra incognita, objet de fantasmes ou de jugements définitifs tantôt négatifs, tantôt élogieux. Une intarissable source de commentaires qui, dans l'écrasante majorité des cas, s'avèrent au mieux oiseux, au pire remarquablement stupides. On a encore pu le vérifier à propos de la question qui agite tant les Français à l'approche de l'hiver: l'éventualité de coupures électriques. Certes, le pire n'est jamais certain, mais, comme pour les débuts de la pandémie de Covid-19, la communication du gouvernement ne contribue guère à instaurer la sérénité. Pour ajouter à la confusion, les habitants de l'Hexagone ont appris qu'en cas de coupures organisées, la Corse ne serait pas concernée. La nouvelle a suscité étonnement et parfois indignation, certains criant à l'inégalité, au favoritisme, d'autres invoquant même la Constitution. Les mêmes, sans doute, qui, en 2005, ironisaient, le cœur et les pieds bien au chaud, lorsque des milliers de foyers insulaires se voyaient privés d'électricité durant plusieurs heures, lors d'une grosse vague de froid. Nombre de continentaux ont ainsi découvert que la Corse était une zone insulaire (étonnant, non?) non interconnectée au réseau électrique hexagonal, une partie de son énergie provenant de l'Italie. Certains en ont déduit qu'elle «*dépendait*» donc, énergétiquement parlant, de l'Italie - car il est admis que la Corse ne saurait que dépendre d'un pays. Outre les habituels petits malins se proposant de venir passer l'hiver (voire plus si affinités) dans l'île, il s'en est trouvé pour demander que Rita Meloni coupe le jus à l'île et même pour exiger que l'électricité arrivée en Corse via les liaisons Sacoi et Sarco soit envoyée dans l'Hexagone (en pédalo? par colis postal? en tendant une rallonge entre Ajaccio et Nice? Les experts sont restés muets sur ce point). Quelques twittos corses ont tenté d'expliquer le mix énergétique corse. En vain. À l'évidence, certaines connexions neuronales sont déjà coupées. On fait les économies qu'on peut. ■ EM

- 
François Ruffin @Francois_Ruffin · 3h
 "Les coupures d'électricité sont des scénarios de la peur", d'après Macron. Alors, pourquoi j'ai une réunion "délestage" avec mon préfet ce jeudi ? Pour écrire un film d'horreur ?
- 
Jean-Frédéric Poisson @jfpoisson78 · 1 déc.
 Pdt que Macron pleurniche devant #Biden, sont annoncées des coupures d'électricité pour 60% des Français. À noter, les Corses seront préservés. Pourquoi ? Car l'électricité corse est... italienne. Faut choisir ses amis ! À quand une visite d'Etat à #Meloni ? #CoupuresElectricite
- 
cedric @cedinjan · 2 déc.
 En réponse à @verity_france
 Et la Corse qui payent 0 impôts et pompes la moitié des allocations française garde l'électricité? Tout va bien. Mais on va où?
- 
Reinette 47 @Reinette47 · 2 déc.
 En réponse à @jfpoisson78
 @GiorgiaMeloni DOIT couper l'électricité à la #Corse en représailles à toutes les insultes qu'elle a reçues depuis son élection et pour avoir refusé le 4ème bateau de migrants !
- 
Dominique LUNEL @DominiqueLUNEL · 1 déc.
 🇫🇷 Intéressant à lire les français ne seront pas Tous égaux devant les coupures électricité notamment la Corse qui dépend de Italie
- 
Pat5212 @pat5212 · 1 déc.
 En réponse à @PatrioteEngager
 Donc en Corse il n'y aura pas de coupures d'électricité et il n'y a pas d'éoliennes ! 😊
- 
Gwen @GwenRozec · 2 déc.
 #CoupuresElectricite annoncées partout sauf en Corse
 Hier Les Corses: on veut notre autonomie
 Les Français :
 Bande d'abrutis, sans nous vous auriez pas d'électricité
- 
Circinellu2a @Circinellu2a · 2 déc.
 En réponse à @jfpoisson78
 Mix énergétique de la Corse :
 Thermique : 39.3 %
 ENR : 34.1%
 Intercor (Italie) : 26.6%
 Vous êtes sûr que l'électricité est Italienne ?

HUMEUR

Le masque

Voilà trois ans qu'un virus bizarre a commencé à courir à Wuhan, sans que personne n'y prenne bien garde à l'époque. Trois ans plus tard, où en est-on ? 75752 cas en 24 heures pour un total de 1269182 recensés, et un bilan -hélas provisoire- qui s'élève à 159455 morts depuis début 2020, dont 93 rien que pour ce 7 décembre 2022. À titre de comparaison, les décès équivalent à un avion de ligne qui se crashe tous les deux jours... En résumé et pour parler clair, le Covid n'a rien d'une pandémie oubliée, elle fait même plus de victimes maintenant que lors de la première année, quand tout manquait, que les soignants allaient au choc revêtus d'un sac poubelle... Les grands responsables de la santé annoncent une «9^e vague» comme d'autres parlent des bouchons du 1^{er} juillet, le ministre de la Santé assure que sa main «*ne tremblera pas*» s'il doit imposer le port du masque... et rien ne vient de ce côté-là. Osera-t-on dire que la surprise est totale? Non, tant les prescriptions contradictoires, les négligences coupables, les tâtonnements hasardeux et les décisions ubuesques jalonnent les trois années de «gestion» à la française de la pandémie. Au même moment, le concept fumeux et criminel de «dette immunitaire» connaît son petit succès; la vaccination cafouille une fois de plus; des antivax s'en prennent à des médecins, avec menaces de mort et courrier contenant des substances inconnues; de brillants esprits lancent une offensive contre le masque, le décrivent comme une muselière ou une espèce d'amulette à destination des esprits faibles. Parce que ces braves gens en ont après les faibles: eux sont forts, bien entendu, pas «à risque», ni «fragiles», évidemment. Eux approuvent cet «expert» à nœud papillon qui affirmait en octobre 2020 que si le prix à payer pour éviter un nouveau confinement était la mort d'êtres chers, ce serait dur mais indispensable. Nous voilà donc confrontés à une pandémie qui ne s'éteint nullement et au rejet du seul moyen physique de protection disponible. Mais il en va du masque comme de beaucoup d'autres choses, y compris en politique: sous peine de mauvaise surprise, il convient de ne pas trop tirer sur l'élastique ■ Eric PATRIS

E-SPORT ET GAMING

JOUER SON AVENIR

Avec un marché passé de 500 millions de dollars en 2016 à 1,8 milliard en 2022, le sport électronique ou e-sport connaît une croissance fulgurante. Et s'il y a de plus en plus d'argent en jeu, il y a également de plus en plus d'enjeux. Le 30 novembre 2022, la jeune association Corsica Sfera a organisé une conférence à Bastia, afin de mettre en avant, notamment auprès des jeunes, les perspectives d'emploi dans le secteur numérique via l'e-sport et le gaming.



Photo Anna Livia Giovanetti

Il y a environ 495 millions de joueurs d'e-sport dans le monde, dont 51 % ont entre 15 et 34 ans. Et entre 2016 et 2022, le marché de l'e-sport est passé de 500 millions de dollars à 1,8 milliard.

Corsica Sfera est une association fondée il y a tout juste quelques mois par d'anciens auditeurs du Diplôme universitaire d'Intelligence économique territoriale de l'Université de Corse. Cette association vise, selon ses propres mots, « l'objectif d'apporter à la Corse de l'information et un réseau d'experts, afin de comprendre et mieux appréhender les enjeux stratégiques, politiques et économiques du monde actuel », en organisant pour ce faire conférences, colloques, réunions, voyages d'études. Pour son premier événement, Corsica Sfera a organisé, le 30 novembre 2022, au sein du lycée Fred Scamaroni de Bastia, une conférence au sujet du gaming et de l'e-sport, en présence de Stéphanie Magnier, directrice de la communication au sein d'Ubisoft, entreprise française de développement, édition et distribution de jeux vidéo, et de Rémi Gregorutti, préparateur physique et mental du club de e-sport occitan BeGenius ESC et co-fondateur du projet LNX Esport. « Nous ne devons pas subir la transition numérique, nous devons la vivre comme une révolution à laquelle nous devons nous adapter, et que nous devons également anticiper. Nous voulons offrir des perspectives à nos jeunes en leur parlant de métiers d'avenir » expliquent les membres de l'association.

L'amphithéâtre du lycée Scamaroni est plein, ce jour-là : environ une centaine de personnes est présente, dont une majorité écrasante de lycéens. Stéphanie Magnier et Rémi Gregorutti font un sondage à main levée : qui joue aux jeux vidéo dans la salle ? La quasi-totalité des mains se lèvent. Qui est passé du gaming à l'e-sport ? Trois mains se dressent. Certains élèves se projettent-ils dans une carrière liée au jeu vidéo ? Une dizaine répondent par l'affirmative.

Cela n'est guère surprenant : le secteur du jeu vidéo est la première industrie culturelle au monde, avec plus de 3 milliards de joueurs (dont 48 % de femmes), 299 millions de consoles installées, un marché global évalué à 193 milliards d'euros en 2021... et un poids économique désormais plus important que celui d'Hollywood et de la musique combinés.

Contraction de « sport électronique », le terme e-sport [ou encore esport] désigne la pratique de jeux vidéo à visée com-

pétitive. Si les tournois de jeux vidéo ne datent pas d'hier, Internet a changé la donne, et l'amélioration de la qualité des connexions avec : il y a environ 495 millions de joueurs d'e-sport dans le monde, dont 51 % ont entre 15 et 34 ans. Et entre 2016 et 2022, le marché de l'e-sport est passé de 500 millions de dollars à 1,8 milliard.

Mais au-delà du rôle d'athlète d'e-sport, le monde vidéoludique ouvre la voie à de nombreux métiers parfois qualifiés « d'avenir », et qui sont cependant déjà une réalité.

Stéphanie Magnier a vu grandir et a grandi avec Ubisoft, cette multinationale qui est à l'origine une affaire de famille. Petite entreprise bretonne fondée en 1986 par cinq frères proposant à la vente les jeux de grandes boîtes de production, elle commence à développer ses propres jeux en parallèle ; puis évolue jusqu'à devenir un géant du secteur, avec plus de 2,12 milliards de chiffre d'affaires en 2021 et 12 franchises à succès dépassant le million d'unités vendues. D'abord stagiaire chez Ubisoft en 1999 lors de ses études de commerce, Stéphanie Magnier y trouve ses marques, s'installe, évolue et se réjouit 23 ans plus tard « d'apprendre chaque jour », car « le jeu vidéo offre une carrière assez rock & roll ».

C'est lors de son master de Sciences et techniques des activités physiques et sportives [Staps], spécialité Sciences techniques de la préparation psychologique et du coaching [aussi appelé psy-coach], que Rémi Magnier réalise à quel point jouer aux jeux vidéo met son corps en situation de stress. Il enregistre 135 battements de cœur par minute dans les moments cruciaux de certaines parties, et réalise que les principes qu'il étudie dans sa spécialité psy-coach pourraient être appliqués dans l'e-sport, afin d'aider à la gestion du stress, et plus globalement favoriser la progression. Il met alors en application son idée dans une école du jeu vidéo montpelliérain, où il coache joueurs amateurs et professionnels pendant deux ans et il est, depuis septembre, membre de BeGenius ESC, premier club d'e-sport d'Occitanie. Il a également co-créé LNX, qui est la première écurie e-sport des armées. Car en gagnant en importance, le secteur du jeu vidéo en est venu à intégrer des domaines qui auraient pu paraître inattendus il y a quelques



Stéphanie Magnier

Rémi Gregorutti

« Il est très important d'avoir des équipes composées d'hommes et de femmes de tous horizons et de toutes religions, cela permet d'avoir un reflet plus fidèle du monde »

années de cela. C'est le cas par exemple avec LNX. Cette structure d'e-sport des forces armées, initiative lancée par le ministère des Armées, permet de mettre le jeu vidéo au service de la recherche -il ne s'agit pas ici de recruter via les jeux, mais bien de travailler avec les militaires. Les capacités neurologiques et cognitives des joueurs sont très sollicitées, et «*neurologiquement, pour du tir sur cible, c'est la même chose de cliquer une souris que de presser une détente*» explique Rémi Gregorutti. De quoi entraîner les militaires, leur permettre de gérer leurs émotions ainsi que leur stress, et observer les bénéfices du gaming en termes de réflexes cognitifs et de coordination. Par ailleurs, souligne Rémi Gregorutti, «*nous insistons bien, lorsque nous parlons de LNX, sur la notion de sensibilisation: c'est évidemment très différent d'être dans l'armée et de jouer à Call of Duty*».

La sensibilisation, de manière générale, est également un sujet qui touche Stéphanie Magnier: «*il est très important d'avoir des équipes composées d'hommes et de femmes de tous horizons et de toutes religions, cela permet d'avoir un reflet plus fidèle du monde, et ces mêmes hommes et femmes, employés chez Ubisoft, demandent à ce que les jeux aient une empreinte sociétale, par exemple au niveau de la préservation de l'environnement, ou sur des questions d'inclusivité et de représentativité*». Notons dans cette lignée la mise à jour très prochaine du jeu multijoueurs de sports extrêmes *Riders Republic*, qui transformera le jeu jusqu'ici classique dans son domaine, en apocalypse environnementale, en déclenchant des scénarii catastrophes contre lesquels les joueurs devront s'unir, dans les décors très fidèlement reproduits des parcs nationaux d'Amérique du Nord. «*Je pense que le jeu est un besoin fondamental de l'humain*», sourit Stéphanie Magnier. Et à l'heure actuelle, le jeu vidéo est un secteur économique très viable. Certaines

villes, aux taux de chômage autrefois très élevés, ont fait le pari de se spécialiser dans les métiers de la tech et du jeu vidéo: Montréal par exemple, ou bien Montpellier de ce côté-ci de l'Atlantique. En vingt ans, le Québec est devenu le «*Hollywood du jeu vidéo*».

Les débouchés dans le domaine sont plus nombreux qu'on ne l'imagine: il y a évidemment les pôles spécifiques auxquels on pense immédiatement comme le level design (la conception de niveaux de jeu), le game design (la conception de jeu), la programmation, l'animation ou la gestion de projet, ce qui s'additionne tout de même en un nombre de possibilités non négligeables; mais il y a aussi des emplois plus méconnus. Au-delà des postes aux intitulés très traditionnels liés aux ressources humaines, au marketing, aux finances ou à la communication, mais appliqués au monde du jeu vidéo, il y a ceux qui prennent de l'ampleur avec l'essor du e-sport: coach mental, à l'instar de Rémi Gregorutti; mais aussi data analyst (analyser les données de jeu pour favoriser la victoire), ou expert en cybersécurité (quelques tournois ont été victimes de cyber-attaques et il est judicieux de s'en préserver) pour ne citer que ces quelques exemples. Par ailleurs, l'émergence du Metaverse (le fait d'être dans un monde virtuel via internet et la réalité augmentée) ne manquera certainement pas d'apporter des innovations à ces domaines.

Quant aux inquiétudes que pourraient exprimer certains, qui craignent parfois que la pratique du jeu vidéo soit chronophage ou même ne devienne obsessionnelle, au détriment de la scolarité ou d'une vie sociale «*dans la vraie vie*», Rémi Gregorutti ne manque pas de rappeler aux lycéens que le principal, c'est de s'organiser et de concilier sa pratique et ses études, passer son bac, jouer moins mais jouer mieux, «*parce qu'il n'y a pas de performance sans plaisir*». ■ Anna Livia GIOVANNETTI

Pour suivre de près l'actualité de Corsica Sfera : www.corsicasfera.com (ne pas hésiter à s'abonner à la newsletter mensuelle)

L'actualité d'Ubisoft : www.ubisoft.com

L'actualité de BeGenius ESC : www.begenius-esc.com

L'actualité LNX : www.twitter.com/lrx_esport

Une liste des métiers du jeu vidéo : www.jobs.game/fiches-metiers-esport-jeux-video/

CORSE-UKRAINE

LA GUERRE SE PROLONGE, LES CONVOIS CONTINUENT



Service pédiatrique de l'hôpital d'Uzhgorod

Photo via Association Corse-Ukraine

Créée au début du conflit en février dernier, l'association Solidarité Corse-Ukraine achemine depuis lors des médicaments et du matériel médical vers les hôpitaux ukrainiens, sous la houlette du Dr Nataliya Khobta-Santoni

Comme tous les Ukrainiens établis à l'étranger, le Dr Nataliya Khobta-Santoni suit avec angoisse l'évolution de la guerre qui frappe son pays depuis février dernier. Chaque nouvelle attaque, chaque nouvelle bombe qui tombe, accentuent la crainte qui monte au creux de son ventre. La peur d'apprendre qu'un proche a été fauché, la douleur, aussi, de voir son pays qu'elle aime tant meurtri par la folie des hommes. Née à Uzhgorod, dans l'Ouest du pays, et installée en Corse depuis 2009, cette jeune oncologue qui exerce à l'hôpital d'Ajaccio n'imaginait toutefois pas rester les bras croisés. Dès les premiers instants du conflit, elle créait l'association Solidarité Corse-Ukraine. Si elle confie avoir beaucoup de mal à dormir la nuit, hyperactive le jour, elle multiplie depuis les collectes de médicaments et de matériel médical à destination des hôpitaux ukrainiens. Et même si près de 2500 km séparent la Corse de l'Ukraine, elle et son mari, Ange Santoni, n'ont pas hésité une seconde à parcourir cette longue route pour acheminer ces dons à bon port. En tout, ce sont déjà six convois solidaires que le couple a effectués à tour de rôle avec ses deux véhicules depuis avril dernier - dont deux depuis le début de l'automne-, à chaque fois chargés «d'environ 20 000 euros de matériel». Des trajets qui commencent à coûter cher. «Nous avons payé trois voyages de notre poche, ensuite cela a commencé à devenir compliqué. Et le voyage devient de plus en plus cher à cause du coût de l'essence. À chaque fois, cela nous coûte environ 2000 euros», souffle Nataliya Khobta-Santoni. Afin de pouvoir continuer cette action, elle en appelle ainsi aux dons financiers, qui peuvent notamment s'effectuer via la plateforme de crowdfunding Move.corsica. Si les médicaments sont donnés en nombre par les pharmacies et les hôpitaux corses et que leur trajet est très encadré, elle sollicite par ailleurs des dons de matériel médical comme des fauteuils roulants, des béquilles qui n'ont plus d'usage ou encore des pansements, bandes, compresses ou même des gants, stériles ou non, qui n'ont pas été utilisés. «Beaucoup de gens ont envie de donner des vêtements chauds. Mais acheminer cela jusque là-bas nous coûterait plus cher que d'acheter les mêmes vêtements avant de passer la frontière polonaise», explique-t-

elle d'autre part. Face aux dons qui affluent depuis des mois, elle se réjouit encore de l'«extraordinaire solidarité corse». Dernier exemple marquant en date, l'entreprise Corstyrene a souhaité offrir à l'association un groupe électrogène dont elle ne se servait pas. «C'est quelque chose d'énorme qui peut alimenter un petit hôpital. Je veux les remercier et leur exprimer ma profonde gratitude, car c'est une initiative totale de leur part et c'est extraordinaire», dit Nataliya Khobta-Santoni qui espère pouvoir bientôt trouver une solution pour acheminer ce don vers l'Ukraine. La jeune femme insiste sur l'urgence de la situation, face à un conflit dont l'opinion publique commence à se lasser. Elle raconte notamment avoir reçu, il y a quelques jours, une vidéo qui l'a beaucoup marquée, en provenance du service de pédiatrie cardiologique d'un hôpital de Dnipro. «Comme il y a eu une coupure générale d'électricité, y compris à l'hôpital, lors d'une opération à cœur ouvert d'un enfant, les infirmières ont dû éclairer le chirurgien avec leurs portables. Il fallait continuer car si on abandonne, l'enfant sur la table allait mourir. Mais c'est complètement catastrophique. Un ami m'a aussi envoyé une vidéo de la rue où nous étions à l'école, il y a quelques jours. Quand je l'ai reçue, je ne pouvais plus faire quoi que ce soit. Il y a des femmes et des enfants qui sont malades, qui sont dans le froid, sans électricité. C'est absolument impensable de pouvoir vivre cela au XXI^e siècle.» Aujourd'hui, la présidente de Solidarité Corse-Ukraine avoue «ne plus avoir assez de larmes» face à ce que vit son pays, où se trouvent toujours une partie de sa famille et de nombreux amis, dont le parrain de sa fille, médecin, qui est actuellement sur le front, quelque part entre Donetsk et Dnipro. Alors elle veut continuer à faire sa part en menant ces convois, dont le prochain départ est proche. «Nous avons actuellement 3 ou 4 m³ que nous devons amener en Ukraine avant Noël, probablement vers le 10 décembre.» ■ Manon PERELLI

Savoir + : Pour contacter l'association :
solidaritecorseukraine@outlook.fr
07 56 41 98 14
Ou via sa page Facebook



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01



SAS Alain SPADONI & ASSOCIÉS,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),
3, avenue Eugène Macchini,
Immeuble « Le Régent ».

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée " **Alain SPADONI & Associés, Notaires** ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 28 novembre 2022, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 30/11/2022, Référence 2022 N 00584, a été constituée une **Société Civile Immobilière** ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers et ceux pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale : **SCI AFM**
Siège social : Ajaccio (20090) - Résidence La Gravona - Bâtiment A1
Durée : 99 années
Capital social : 900 euros
Gérant : Madame Dominique MARIANI, demeurant à AJACCIO (20090), Résidence La Gravona - Bâtiment A1 - Les Romarins
La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Antoine SANTUCCI, Le Notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **O.V ANTOLINI**
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Funtana d'Alzia, 20220 Santa Reparata di Balagna
OBJET : L'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années
GERANCE : Monsieur Vincent ANTOLINI, demeurant Lieu-dit Funtana d'Alzia, 20220 Santa Reparata di Balagna.
CESSION DE PARTS : Agrément pour toutes les cessions,

Pour avis,

N° 03



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 30/11/2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **MG SOLAR**
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège : Giolla - Ldt Suarteddu - 20170 San Gavino Di Carbini
Capital : 2.000 € par apport en numéraire
Objet : L'achat et la revente de panneaux photovoltaïques, ainsi que tout matériel électrique, en gros et au détail ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Cession d'actions : Toutes les cessions, sauf entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.
Président : Monsieur Mickaël, Paul, Batty GIANNI, demeurant Giolla - Ldt Suarteddu - 20170 San Gavino Di Carbini
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30/11/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :
SOCIETE DE DISTRIBUTION DE MATERIAUX
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : RT 50 - Lieu-dit Lergie - Pôle Administratif Casanova - 20250 Corte
OBJET : Le conditionnement et la vente en big bag de tous produits et matières diverses
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
PRÉSIDENT : Monsieur Casanova Christophe, demeurant Lieu-dit Casinu, Route de Saint-Panrace, 20250 Corte
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 25/11/2022, il a été constitué une **S.A.S.U.** ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
ISULA STOCK LAETI
Objet social : Vente de vêtements hommes, femmes et enfants au détail, en demi-gros et gros
Siège social : Via Stazzola - Lots 19/20 - Lozari - 20226 Belgodère
Capital : 1.000 €.
Durée : 70 ans.
R.C.S : Bastia
Président : Madame Laetitia UHL demeurant Chemin de Capo Rosso - 20220 Algajola (Haute-Corse).

N° 06



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 23/11/2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **ALLEGRIA**
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège : Rue du Stazzale - 20132 Porto-Vecchio
Capital : 1.000 € par apport en numéraire
Objet : Le commerce de vin et spiritueux
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Cession d'actions : Toutes les cessions, sauf entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.
Président : Monsieur Romain, Don Jacques LUCCHINI, demeurant rue du Stazzale, 20137 Porto-Vecchio
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 07

SCI D. LECA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

4, Rue du Colonel Colonna d'Ornano
20000 Ajaccio

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 29/11/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **SCI D. LECA**
Siège social : 4, Rue du Colonel Colonna d'Ornano, 20000 Ajaccio
Objet social : L'acquisition, la construction, et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; l'aliénation éventuelle et exceptionnelle de tout ou partie des biens et droits réels lui appartenant, tant mobiliers qu'immobiliers, au moyen de vente, échange ou apport en société, pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social ; l'emprunt de toute somme nécessaire et la constitution de toute garantie à cet effet
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gerance : Mme Déborah MUHR et M. Guillaume LECA, demeurants 22, Rue de la Chapelle, 67203 Oberschaefoll-Sheim
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 08

MNJ DIAGNOSTICS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.500 €uros
Siège social : Chemin Alzo di Leva
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 17 Novembre 2022, à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
MNJ DIAGNOSTICS
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Objet : Réalisation de tests de performance énergétique pour le diagnostic immobilier.
Réalisation de tests d'infiltrométrie pour la perméabilité des immeubles.
Siège social : Chemin Alzo Di Leva - 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Capital social : 2500 euros
Gérant : Mme NOCERA Marie Thécla épouse JEGOU. Née le 23 Avril 1988 à AJACCIO (2A), demeurant Chemin Alzo di Leva, 20090 Ajaccio
Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOX du 25/11/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **RENICCIA**
Siège : Tox, 20270 Tox
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros
Objet : Culture de la vigne et élevage
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. César, Noël DURASTANTI demeurant Tox - 20270 Tox
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 16 novembre 2022, il a été constitué une **Société par Actions Simplifiée** présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **LE NAUTIC**,
SIEGE SOCIAL : Quai Landry, Calvi [20260]
OBJET : L'activité de restaurant, débits de boissons licence 4ème catégorie, plats à emporter,
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRÉSIDENT : Monsieur André GUERINI, demeurant 4, Pointe Saint-François, 20260 Calvi [Corse],
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.

SOLE DI MARE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 14, Lieu-dit Guado in là
20232 Oletta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLETTA du 02/12/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : SOLE DI MARE
Siège : 14, Lieu-dit Guado in là, 20232 Oletta

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros

Objet : L'acquisition, la vente et la location de bateaux à moteur ou à voile avec ou sans skipper, et de tous accessoires, matériels ou objets se rapportant à l'activité nautique, ainsi que l'organisation de sorties en mer,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Eric VENTURINI, demeurant Lieu-dit Guado in là, 20232 Oletta

Directeur général : Monsieur Michel SACOMAN, demeurant ensemble l'Orinajo, ldt Lumio, 20232 Oletta

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BORGIO, du 30.11.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : FM MOREIRA
Siège social : Lotissement Cœur de Borgo, 6, rue des Bruyères, 20290 Borgo

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Marc, José AZEVEDO MOREIRA, demeurant Lieu-dit Erbajolo, Résidence Sainte-Anne, Bâtiment A, Chemin d'Agliani, 20600 Bastia
- Monsieur Frédéric AZEVEDO MOREIRA, demeurant Route de Borgo Village, 20290 Borgo

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

IMMIRIS

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : Casa Martino, 20167 Afa

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 Novembre 2022, à AFA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : IMMIRIS
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : La création et la fourniture de solutions numériques destinées aux particuliers, aux professionnels et aux associations. La création de sites Internet, logiciels, solutions techniques d'applications numériques et d'objets connectés.

- L'acquisition, la détention, la revente d'actifs numériques.

Siège social : Casa Martino - 20167 Afa
Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 500 euros

Président : La Société par Actions Simplifiée ALFONSI HOLDING, sise à Afa (Corse-du-Sud) Casa Martino, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N°921 076 204, et représentée par son président, Monsieur ALFONSI Yoann, Né le 5 Août 1985 à Aix en Provence (13), demeurant à Afa (Corse-du-Sud), Casa Martino

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 5 décembre 2022, création de la SASU Syl'Vin au capital social de 1000 euros pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Siège social : 138, Strada di Crociella, 20116 Aullene.

Objet social : Achat et vente de vin, produits alimentaires et boissons, événementiel et communication.

Président : Tramoni Sylvain, 138, Strada di Crociella, 20116 Aullene.

Cession libres par l'associé unique, si pluralité d'actionnaires cession soumise à l'agrément de l'unanimité des actionnaires, le cédant ne participant pas au vote.

MODIFICATION GERANT**JANO**

SCI au capital de 2.012.327,03 Euros
Siège social : Z.I. Panchetta
Lieu-dit Baléone
20167 Sarrola-Carcopino
408 886 075 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 29/11/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de Co-Gérant Monsieur Jean-Félix BIANCHINI, demeurant à AJACCIO (20000), Rue Albert Decaris, Bâtiment Le Plein Ciel, pour une durée illimitée à compter de ce jour.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

CAPO-ROSSO - CAMILLI OLLIVIER ET MASSA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 79.273,49 euros
Siège social : 20115 Piana
047 020 292 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Marie Lucie CAMILLI (épouse OLLIVIER), survenu le 22 septembre 2021, de son vivant Co-Gérante de notre Société, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL**SCI F.A.V.P.**

SCI au capital de 200 €
5, rue des Marseillais
13100 Aix-En-Provence
RCS Aix-En-Provence n° 479 664 385

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 28/11/2022, prenant effet le 28/11/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 30 cours Grandval, 20000 Ajaccio.

Objet : Acquisition, administration, location de tous biens et droits immobiliers
Durée : 99 ans
Gérant : M Frédéric PARROU demeurant au 30 cours Grandval, 20000 Ajaccio.

Radiation au RCS AIX-EN-PROVENCE, réimmatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

Le représentant légal.

LE VAZZIO

SCI au capital de 3048,98 €
Siège social : Zone Industrielle du Vazzio
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 403 313 729

L'assemblée générale extraordinaire du 02/12/2022 a décidé le transfert du siège social à compter du 12/12/2022 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Ancienne mention : Le siège social de la société est fixé au Zone Industrielle du Vazzio, 20000 Ajaccio.

Nouvelle mention : Le siège social de la société est fixé au Avenue Napoléon 3, Le Valinco, Parc Billelo, 20000 Ajaccio.
L'inscription modificative sera portée au RCS AJACCIO tenue par le greffe du tribunal.

La gérance,

SCI SCARLETT

SCI au capital de 200 Euros
Hameau Poretto
RCS 530 880 699 de Bastia

Aux termes de l'A.G.E. en date du 28 novembre 2022, il a été décidé de transférer le siège social du Hameau Poretto, 20253 PATRIMONIO au 1909 Ermiccia, 20253 PATRIMONIO à compter du 01 décembre 2022 et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 19/10/2022, les associés de la société « MACCHIE E FIORI », SARL au capital de 4100 euros, dont le siège est Lieu-dit Cheta, 20131 PIANOTOLI-CALDARELLO [RCS AJACCIO 510 508 203], ont décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux, une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 760 euros, pour le ramener de 4100 euros à 3340 euros.

Cette réduction de capital a lieu par voie de rachat par la société des 38 parts sociales appartenant à Madame Eugénie TOMASI épouse GIUSEPPI, qui sont annulées. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

DON CESAR

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.191.510,00 euros
Siège social : Lieu-dit La Sauvagerie
20137 Porto-Vecchio
432 137 081 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

En vertu d'une décision de l'associée unique en date du 16 novembre 2022, il a été constaté la réduction du capital social de 4.191.509,75 euros à 2.191.510,00 euros par rachat et annulation de parts sociales, et de modifier la valeur des parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**

Le capital est fixé à 4.191.509,75 euros. Il est divisé en 274.853 parts sociales de 15,25 euros chacune, entièrement libérées.

*** Nouvelle mention :**

Le capital est fixé à 2.191.510,00 euros. Il est divisé en 438.302 parts sociales de 5,00 euros chacune, entièrement libérées.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

FL ETANCHEITE

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Capital social 50.000 €
Lieu-Dit Piatomone
Petra Longa Filippi - 20146 Sotta
RCS Ajaccio 878 527 217

Selon AGE du 04/12/2022, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant total de 40000 euros pour le porter à la somme globale de 50000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 23



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 18/11/2022, les associés de la société « **AKL AUTO** », SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège est avenue du Maréchal Juin, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 917 981 458], **ont décidé de nommer** Monsieur Yoann, Kevin LUQUET, demeurant Villa Andria, Lieu-dit Arutoli, Route de Muratello, 20137 PORTO-VECCHIO, **en qualité de Directeur Général**, à compter rétroactivement du 27/07/2022, pour une durée indéterminée. **L'article 39** des statuts a été modifié en conséquence. **Mention** sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 24

IMLI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 91.000,00 €
Siège social : Chemin de Biancarello
Le Cytise C2, 20090 Ajaccio
538 400 227 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2022, **il résulte que l'associé unique a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : **Président** : Monsieur Laaziz AZOHRI, demeurant Appartement 14, Chemin d'Erbajolo, 20090 Ajaccio.

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 25

BELVEDERE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 567.000 euros
Siège social : 5110, Alzighigna
71, Route Départementale
20225 Lavatoggio
898 926 290 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2022 : **La dénomination sociale a été modifiée et devient** LE BELVEDERE à compter du 21/11/2022.

En conséquence, **l'article "Dénomination"** des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention** : SAS BELVEDERE

* **Nouvelle mention** : LE BELVEDERE

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 26

OLLANDINI TRANSPORTS DE VOYAGEURS

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 125.000 euros
Siège Social :
1, Rue Paul Colonna d'Istria
20090 Ajaccio
Ajaccio 046 820 098

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2022, **les associés ont décidé de modifier les articles ci-dessous des statuts :**

Article 2 - Dénomination :

* **Ancienne mention :**

La dénomination sociale est OLLANDINI TRANSPORTS DE VOYAGEURS, sigle « O.T.V ».

* **Nouvelle mention :**

La dénomination sociale est ORGANISATION DE TRANSPORT ET LOGISTIQUE, sigle « O.T.L ».

Article 3 - Objet social :

* **Ancienne mention :**

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'exploitation de services de transport routiers réguliers et occasionnels de voyageurs par autocars, minibus et voitures et toutes prestations touristiques connexes.

Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et aux prestations touristiques et de transport.

* **Nouvelle mention :**

La présente société par actions simplifiées a pour objet :

- A titre principal, activité de logistique spécialisée dans l'affrètement et l'organisation de transports en France et en Europe.

- A titre secondaire, l'audit et le conseil aux entreprises en logistique et organisation de transports et, à titre accessoire, toute autre activité industrielle ou commerciale permettant de soutenir son objet principal, la rentabilité et la croissance de l'entreprise.

Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

Pour avis, Le Président.

N° 27

SOCIETE COMMERCIALE DE REPRESENTATION CORSE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 145.000,00 €
Siège social : 979, Route de Sainte-Lucie
20600 Furiani
509 207 486 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Suivant décision de l'associé unique du 25 novembre 2022, il résulte que :

Les mandats de Monsieur Emmanuel QUERRE, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Philippe DELFOSCA commissaire aux comptes suppléant étant arrivés à expiration lors des décisions ordinaires annuelles de l'associé unique appelé à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et la société n'étant plus tenue d'avoir des commissaires aux comptes, l'associé unique décide de ne pas les renouveler dans leurs fonctions.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 28

CORSICA VOILE

S.A.S au capital de 20.000,00 Euros
Siège social : Port de Plaisance
Aire de Carenage, 20248 Tomino
R.C.S : 412 157 661

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2022, **les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée**, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 05 décembre 2022, et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Président : M. Philippe RAIMONDO, demeurant Palazzu Sulanu, 20290 Luciana,

Transmission des actions - Agrément :

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, **Admission aux Assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Mention** sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 29

C.I.B.C CENTRE INSULAIRE DE BILANS DE COMPETENCES

Société Coopérative de Production
A Responsabilité Limitée
A capital variable
RCS Bastia : B 793 969 056

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 01/11/2022, **ont décidé de la modification de la dénomination sociale, qui devient CIBC CORSE entraînant le changement de sigle en CIBC CORSE** à compter du 01/11/2022. **L'article 2** des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, Le gérant.

N° 30

ALTA EXPERTISE

Société d'Exercice Libéral
Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 12, Lot Vignola
Route du Port - 20137 Porto-Vecchio
897 881 652 RCS Ajaccio

Suivant décisions du 30 novembre 2022, **l'associée unique a décidé de remplacer à compter dudit jour la forme de la société** « société d'exercice libéral par actions simplifiée » par « Société par Actions Simplifiée » et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, la Présidente.

N° 31

ATELIER SILVY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623 euros
Siège social :
2, Avenue de la Grande Armée
20000 Ajaccio
409 774 031 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 29/11/2022, **l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Mission d'architecture d'intérieur avec agencement, design d'espace et décoration (étude et réalisation de plans), prestation de conseil et maîtrise d'ouvrages de la conception des plans à la livraison clé en mains, conception rénovation d'intérieur et extérieur, suivi réalisation et coordination des travaux.**

Le conseil, la conception, location, vente de stands pour salons.

Et de modifier en conséquence **l'article 2** des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 32

AVIS

Par décision lors de l'AG mixte en date du 16.11.2022, de la société **Bâches Diffusion Balagne**, sarl au capital de 34.000 €, RCS de Bastia n° 509 245 932 ; siège social : Algajola, RN 197, 20220 Algajola ; **1-] M. Jean-François Frassati, demeurant chez Josette Agostini, 2 rue Fred Scamaroni, 20220 l'Île-Rousse, a été nommé en qualité de nouveau Gérant**, à compter du 16.11.2022 pour une durée indéterminée **en remplacement de M. Jean Martelli, gérant démissionnaire. 2-] l'article 7** des statuts a été modifié comme suit : **Capital social** : Le capital social est réparti comme suit : Société Inchostru et Cunfitura (SAS), la pleine propriété de cent parts numérotées 1 à 100 ci 100 parts. Les **formalités** seront effectuées au RCS Bastia.

N° 33

SOCIETE INSULAIRE DE TOURISME ET LOISIRS SITEL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Lieu-dit Portigliolo
20110 Belvedere-Campomoro
397 916 503 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30 novembre 2022, **l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 30 novembre 2121 et de modifier l'article 5** des statuts.

Pour avis,
Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 34

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale du 25.11.2022 de la **SCI 25 AVENUE DES BRETAGNES** - siège social : CASA SOPRANA - 20270 MATRA - R.C.S BASTIA n° 387 532 864 - **a décidé la clôture de liquidation et approuvé le compte de liquidation** au 31/10/2022, **déchargeant** le liquidateur de son mandat le 25/11/2022.

N° 35

BELLES B

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social : Quai Landry
20260 Calvi (Corse)
495 196 909 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les représentants de l'associée unique ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31/10/2022 la **dissolution anticipée** de la société à compter du 31/10/2022 suivie de **sa mise en liquidation amiable** en application des dispositions statutaires.

- **A été nommé comme liquidateur** : Monsieur FELIX LECA, demeurant à CALVI (Corse), a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le **siège de la liquidation** est fixé au siège social à 20260 Calvi (Corse), Quai Landry.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 36

BELLES B

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social : Quai Landry
20260 Calvi (Corse)
495 196 909 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- Les représentants de l'associée unique par une décision en date du 31 octobre 2022, après avoir entendu le rapport de FELIX LECA, liquidateur, a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur et **déchargé** de son mandat, et constaté la **clôture** des opérations de liquidation.
- Les **comptes de liquidation** seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 37

FSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 5000 Euros
Siège social : Rés. Europa - Bât. C
Av. Noël Franchini - 20000 Ajaccio
818 524 035 RCS Greffe Ajaccio

LIQUIDATION DE LA SOCIETE

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 31 Octobre 2022, il a été décidé :
- **D'approuver** les comptes définitifs de la liquidation,
- **De donner** quitus au liquidateur pour sa gestion et de le **décharger** de son mandat,
- **De prononcer la clôture** des opérations de liquidation à compter du 31 Octobre 2022,
Les **comptes de liquidation** seront déposés et la radiation sera effectuée auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 38

SOUTH OFFICES

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social :
RN 193, Résidence Bureaux Sud
20600 Bastia
814 950 994 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 30 novembre 2022 :
Les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 30 novembre 2022 et **sa mise en liquidation**.

L'assemblée générale susvisée a **nommé comme Liquidateur**, Monsieur Yves LE HAY, demeurant Route Royale - Villa Rosalex - Lieu-dit Ortu Simonetta - 20200 Bastia, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le **siège de la liquidation** est fixé Route Royale - Villa Rosalex - Lieu-dit Ortu Simonetta - 20200 Bastia, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 39

NETTOYAGE MULTI-SERVICES

481 131 845 RCS Bastia
SARL en liquidation au capital de 1 €
Siège de la liquidation :
Lieu-dit Lucitello - 20253 Barbaggio

L'assemblée générale du 31 Janvier 2020 a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Stéphane MULTARI de son mandat de liquidateur et prononcé la **clôture** des opérations de liquidation.
Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 40

E.U.R.L. "SANSOSQUARE"

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 1000 €
Siège social : Chemin de Pastricallello
Fontanaccio, 20129 Bastelicaccia
RCS Ajaccio : 833 313 067

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2022 : L'associé unique a :
- **Approuvé** les comptes de liquidation arrêtés au 10 janvier 2022 ;
- **Donné** quitus au liquidateur, Monsieur SANSONETTI Jean-Damien, demeurant Chemin de Pastricallello, Fontanaccio, 20129 BASTELICACCIA, et l'a **déchargé** de son mandat.
- **Prononcé la clôture** des opérations de liquidation.
Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.
Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 41

SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 406.400 euros
Siège social : Chemin d'Acqualonga
Ajaccio - 20167 Mezzavia
329 414 775 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Le **traité de fusion établi le 06/09/2022 avec la société SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION**, société absorbée, au capital de 406.400 euros, ayant son siège social Chemin d'Acqualonga, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 329 414 775 RCS AJACCIO, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a été déposé le 09/09/2022 au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 14/09/2022.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 31/10/2022, conformément aux dispositions du traité susmentionné.

La société absorbante, RC, étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société absorbée SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION, depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, la société SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION a été **dissoute sans liquidation** du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis, le représentant légal.

N° 42

MICMAC2B

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 4, cours Henri Pierangeli
20200 Bastia
RCS Bastia : 877 896 019

AVIS DE CLÔTURE

L'AGE du 31/03/2021 a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur, Monsieur Ghjuvan'andria BENEFORTI, demeurant 1, rue du Guadello, 20200 BASTIA pour sa gestion et l'a **déchargé** de son mandat, et constaté la **clôture** des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les **comptes de clôture** seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia. **Radiation** au RCS de Bastia.

N° 43

CORSE SERVICE NETTOYAGE

451 895 874 RCS Bastia
SARL en liquidation
Au capital de 8000 €
Siège de la liquidation :
Lieu-dit Lucitello - 20253 Barbaggio

L'assemblée générale du 31 Janvier 2020 a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Stéphane MULTARI de son mandat de liquidateur et prononcé la **clôture** des opérations de liquidation.
Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 44

**CABINET LEONELLI****Avocats**

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@orange-business.fr

MACONNERIE GENERALE ANTONETTI

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège social : Hameau de Tagliatu
(20228) Pino
R.C.S. : Bastia N° 897 779 930

Au terme d'une décision en date à BASTIA du 10 Novembre 2022, enregistrée à BASTIA le 30 Novembre 2022 Dossier 2022 00028858, référence 2B04P31 2022 A 01604, l'actionnaire unique et président a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 1er décembre 2022 et **sa liquidation amiable** sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à PINO (20228) Hameau de Tagliatu, **siège de la liquidation**. Monsieur Charles ANTONETTI demeurant à BASTIA (20600), Route Impériale, Les Camelias, HLM 5, a été **nommé comme liquidateur**, avec les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif. Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 45

BATICAP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 Euros
Siège social : Hameau de Forci
20238 Centuri-R.C.S. : B 404 932 097

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2022 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter 31 octobre 2022 et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Félix Michel DELLAPINA, demeurant Hameau de Forci, 20238 Centuri, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Hameau de Forci, 20238 Centuri.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 46

SOUTH OFFICES

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1.000 euros

Siège social :

RN 193 - Résidence Bureaux Sud
20600 Bastia-814950994 RCS Bastia**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 30 novembre 2022, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- **approuvé** les comptes de liquidation ;

- **donné** quitus au Liquidateur, Monsieur Yves LE HAY, demeurant Route Royale - Villa Rosalex - Lieu-dit Ortu Simonetta - 20200 Bastia, et déchargé ce dernier de son mandat ;

- **prononcé la clôture** des opérations de liquidation.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 47

BATICAP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 Euros

Siège social : Hameau de Forci

20238 Centuri-R.C.S : B 404 932 097

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2022 a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur FELIX MICHEL DELLAPINA de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et **constaté la clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 48

MICMAC2B

SARL au capital de 1.000 €

Siège social : 4, cours Henri Pierangeli

20200 Bastia-RCS Bastia : 877896019

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 31/03/2021 a décidé la **dissolution**, mise en **liquidation amiable** et a constaté la fin de la location gérance à compter du même jour, **nommé liquidateur** Monsieur Ghjuvan'andria BENE-FORTI, demeurant 1, rue du Guadello, 20200 BASTIA, et **fixé le siège de liquidation** au siège social.

Mention au RCS de Bastia.

N° 49

SIMSTRO

SAS en liquidation

Au capital de 10.000,00 Euros

3, bd Sylvestre Marcaggi

20000 Ajaccio

891 493 074 R.C.S. Ajaccio

Aux termes de l'AGO en date du 25/11/2022, il a été décidé **d'approuver** les comptes de la liquidation, de **prononcer la clôture** des opérations de liquidation et de **donner quitus et décharge** de son mandat au liquidateur.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 50

**INSERTION LEGALE
FIN DE LOCATION-GERANCE**

La **location-gérance du fonds de commerce** de débits de boissons licence 4, sis et exploité Avenue de la République, 20260 CALVI consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 10/11/2018, par : Mme **Angèle Danielli**, demeurant avenue de la République, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 605 840 321

A : Monsieur **Anthony PETIT**, demeurant LIEU-DIT STAGNONE, CASE CALVESE, BAT C, APPT 12, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 843 547 480

A pris fin d'un commun accord à la date du 31 octobre 2022.

Pour insertion.

N° 51

AVIS

Aux termes d'un acte sous sein privé en date du 01/12/2022, **Mme ALBERTINI Pasquine Jeanne Baptiste** demeurant 7, bis avenue Xavier Luciani, 20250 CORTE a **donné en location gérance** à la **société PARADISIA SAS** au capital de 100 euros située Chez M. CESARI Marc, 2, rue Msg Sauveur, 20250 CORTE immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 921 600 524 représentée par son Président M. CESARI Marcu Antone **un fonds de commerce** de Bar 4ème catégorie et petite restauration à l'enseigne "**BAR CORSICA**" situé 7, bis avenue Président Pierrucci, 20250 CORTE à compter du 15/12/2022 au 14/12/2023. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 12 mois. La SAS PARADISIA l'exploitera pour son compte personnel le dit fond de commerce, et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à compter du 1er décembre 2022.

N° 52

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 23/12/2019 fait à PROPRIANO, la **location gérance du fonds de commerce** de Restaurant, débit de boissons situé à 26 Avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO, connu sous le nom de "**Le Cabanon**" ; Consentie par **Mme Marie-Antoinette PASQUINI** et **M. Jean PASQUINI**, demeurant ensemble Route de Viggianello, 20110 PROPRIANO à la **SAS LE TOUT BLEU**, au capital de 1000 euros, dont le siège social est 26 Avenue Napoléon, 20110 PROPRIANO, immatriculée au RCS d'Ajaccio, sous le n° 834 798 043, **a été prorogée pour une durée d'un an** soit jusqu'au 31/12/2020.

Pour avis, le locataire-gérant.

N° 53

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1er décembre 2022, La **SARL LE NAUTIC** dont le siège social est situé Quai Landry, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 377 621 990.

A donné en location gérance : à **SAS LE NAUTIC** dont le siège social est situé Quai Landry, 20260 CALVI, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia. **Un fonds de commerce** de restaurant, licence 4 sis Quai Landry, 20260 CALVI, **pour une durée** de UNE ANNEE renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er janvier 2023.

N° 54

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1er novembre 2022 Madame **Angèle DANIELLI** née OLLAN-DINI, demeurant Avenue de la République, 20260 Calvi.

A donné en location gérance : **A Monsieur Sébastien GRIMALDI** demeurant Route de l'aéroport, lieu-dit Signoria, 20260 Calvi, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, **un fonds de commerce** de débits de boissons licence 4 eme catégorie, à l'enseigne "**L'EMPIRE**" sis Avenue de la République, 20260 CALVI, **pour une durée** de une année à compter du 1er novembre 2022, renouvelable par tacite reconduction.

N° 55

**RESILIATION
LOCATION GERANCE**

Le **contrat de location gérance** qui avait été consenti par acte SSP à Bastia en date du 14 Avril 2018, par **Mme Mattei Marie Joséphine** demeurant à Résidence le Béarn, avenue de la Libération, 20600 Bastia à **Mme Giacomini Lea** demeurant à Résidence Ghiesale, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo, **d'un fonds de commerce** de vente de souvenirs à l'enseigne **Serena** boutique sis et exploité à avenue du 9 Septembre, 20240 Ghisonaccia pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 16 avril 2018, **a pris fin par résiliation amiable** le 5 décembre 2022

Pour avis,

**POURSUITE
ACTIVITE SOCIALE**

N° 56

Dénomination : I MAESTRI

Forme : Société par Actions

Simplifiées Unipersonnelle

Siège : Villa Michaud

Chemin de Biancarello, 20090 Ajaccio

Capital : 100.000 euros

RCS Ajaccio : 393 628 128

Par délibération en date du 20 septembre 2021, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, **a décidé de poursuivre l'activité de la société** malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Le **dépôt légal** sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

L'associé unique Président, Jean-François LUCIANI.

N° 57

CUSI SIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 2, rue Stéphanopoli

20000 Ajaccio

752 305 185 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération du 14/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, **a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution** de la Société.

Pour avis,
La Gérance.
 **04 95 32 04 40**
**AVIS
DE FUSION**

N° 58

RC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.617.100 euros

Siège social : Caldaniccia

Lieu-dit Pernicaggio

20167 Sarrola-Carcopino

480 493 824 RCS Ajaccio

AVIS DE FUSION

Le **traité de fusion** établi le **06/09/2022** avec la **société SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION**, société absorbée, au capital de 406.400 euros, ayant son siège social Chemin d'Acqualonga, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 329 414 775 RCS AJACCIO, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 14/09/2022.

En application des dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par décision collective des actionnaires de la société absorbante.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 31/10/2022, conformément aux dispositions du traité susmentionné.

La société RC, étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, il n'a pas été procédé ni à l'échange de titres ni à une augmentation de capital et, la société SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION **a été dissoute sans liquidation** du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Les **actifs apportés** se sont élevés à 1.563.124 euros pour un passif pris en charge de 589.702 euros. La société absorbante inscrira la contrepartie des apports de la société absorbée en report à nouveau.

Pour avis, le représentant légal.

**AVIS
RECTIFICATIF**

N° 59

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

RECITIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans «l'informateur corse» numéro 6921, concernant la **cession du fonds de commerce de la société « CORSE VILLAS ENTRETIENS »** à la société « **OWL GARDEN** », **il y a lieu de lire :**

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au lieu d'exploitation du fonds, et pour toute correspondance chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 32 Bd Paoli, 20200 BASTIA.

Pour avis au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT**CCIC/DC/2022.068****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45**Correspondant :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif l'achat de deux bornes d'enregistrement pour le Port de Commerce de Bastia.

Lieux de livraison : Port de Bastia**Durée du marché :**

Indiqué par le candidat.

Nomenclature Européenne CPV :30 200 000 - 1/Matériel et fournitures informatiques.
72 212 000 - 4 /Services de programmation de logiciels d'application.**Caractéristiques principales :**

Il s'agit de la fourniture de deux bornes d'enregistrement autoportante avec écran tactile General TOUCH 19"1280x1024.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Mode de passation de l'accord cadre :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-3, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'avis concerne un marché de fourniture.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,
Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,
Crédits ouverts à la section : 120.**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro**Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.**

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :*** Le 23 décembre 2022 à 10 heures****Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * De leurs garanties financières,
- * De leur capacité technique,
- * De leurs compétences et moyens professionnels,
- * De la liste des services effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix de la fourniture [50%]
- Délai de livraison de la fourniture [30%]
- Valeur technique [20%] appréciée à l'aune de :
 - Qualité du matériel ;
 - Pertinence des moyens humains et matériels.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2022.068

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex
Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55**Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**Direction Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.39**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 05 décembre 2022.**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 05 décembre 2022.**CABINET RETALI & ASSOCIES**Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le 2 Février 2023 à 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE**SUR LA COMMUNE d'OLETTA (Haute-Corse)**Trois parcelles de terre non bâties cadastrées D 838- 839-843
d'une superficie totale de 33a 01ca**LOT UNIQUE****LOT UNIQUE : 150.000,00 €****Visite prévue** sur place sans RDV le 10.01.2023 de 11h à 12h par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr**Tel : 07.78.90.57.11**

- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage**Bastia****Ajaccio**Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

PROJET D'ALIENATION DE CINQ TRONÇONS D'ANCIENS CHEMINS RURAUX : PORRAJA, MUCCHIETE, ORATOGGIO ET ANNETO.

2ème Insertion,

Le Maire de la Commune de SAN MARTINO DI LOTA, par arrêté n°247/2022 a prescrit l'enquête publique préalable à l'aliénation de cinq tronçons d'anciens chemins ruraux situés aux lieux-dits Porraja, Mucchiète, Oratoggio et Anneto : Le Maire,

* Le Maire de la Commune de SAN MARTINO DI LOTA,

* **Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.161-1 et L.161-2 ;

* **Vu** le Code Rural et de la pêche maritime dans ses articles L161-10, le 3ème alinéa de l'article L161-10-1 et dans la section 8 du même code les Articles R161-25, R161-26 et R161-27 ;

* **Vu** le Code des relations entre le public et l'administration ;

* **Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

* **Vu** la liste 2022 des personnes habilitées à remplir les fonctions de commissaire enquêteur ;

* **Vu** la Délibération du Conseil Municipal n°2022-049 du 27 septembre 2022 approuvant le lancement de l'enquête publique sur le projet d'aliénation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé du mardi 6 décembre 2022 à 9h00 au mercredi 21 décembre 2022 à 16h00, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable destinée à recueillir les observations du public sur le projet d'aliénation de 5 tronçons d'anciens chemins ruraux : Mucchiète, Anneto, Oratoggio et 2 tronçons à la Porraja.

ARTICLE 2 : Madame **Gabrielle CASANOVA**, enseignant-chercheur, responsable pédagogique à l'IUT de Corte, responsable des ressources humaines - qualité - sécurité, est nommée en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Des mentions des textes qui régissent l'enquête publique et la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête,
- Les autorités compétentes pour prendre la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête,
- Lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire préalablement à l'ouverture de l'enquête, les avis émis sur le projet, sauf à organiser un autre mode de consultation s'ils sont très volumineux,
- Un projet de découpage en vue de l'aliénation par mise en demeure d'acquiescer auprès des riverains,
- Des annexes jointes au dossier.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de San Martino di Lota, route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota, du mardi 6 décembre 2022 à 9h00 au mercredi 21 décembre 2022 à 16h00 et seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux heures d'ouverture de la mairie à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Les pièces du dossier seront également librement téléchargeables sur le registre dématérialisé et sécurisé, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4322> et sur le site internet de la Commune : <http://www.san-martino-di-lota.fr>

ARTICLE 5 : Madame le Commissaire Enquêteur, se tiendra à disposition du public dans les lieux cités à l'article 4 :

- mardi 6 décembre 2022 de 9h00 à 16h00, - mercredi 21 décembre 2022 de 9h00 à 16h00. Des observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par voie postale avec la mention « à l'attention de Mme. Le Commissaire Enquêteur » à la Mairie de San Martino di Lota, route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota. Ces observations devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête. Elles peuvent également être formulées pendant toute la durée de l'enquête 24h/24h par voie électronique : - sur le registre dématérialisé et sécurisé, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4322>

- par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-4322@registre-dematerialise.fr Les observations reçues sur le registre papier ou sur l'adresse électronique seront également être reproduites sur le registre dématérialisé et sécurisé, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4322>

ARTICLE 6 : Toute information sur le projet d'aliénation peut être obtenue auprès du Maire de la Commune de San Martino di Lota.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur et sera transmis par ses soins à Madame le Maire avec ses conclusions, dans un délai maximum d'un mois.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également adressée par le Maire, dès réception, au Préfet du Département de Haute-Corse ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Bastia. Ce dossier sera ensuite soumis au Conseil Municipal. Le public pourra consulter une copie de ce rapport et de ses commentaires, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Commune.

ARTICLE 7 : Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête publique dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Haute-Corse quinze jours au moins avant le début de celle-ci et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de l'enquête. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affiches. Cet arrêté sera également affiché aux extrémités des tronçons des chemins faisant l'objet du projet d'aliénation.

ARTICLE 8 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire enquêteur pour l'accomplissement des formalités lui incombant,
- Monsieur le Préfet de la Haute-Corse,
- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Bastia,
- Monsieur le Directeur de la Direction départementale des Territoires et de la Mer.

Fait à San Martino di Lota, le 14 novembre 2022 et envoyé à la publication le 15 novembre 2022.
Le Maire, Marie-Hélène PADOVANI.

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le 2 Février 2023 à 11H00

SUR LA COMMUNE DE LINGUIZZETTA (Haute-Corse)

La parcelle cadastrée C 530 au lieudit STOLFACCIE d'une contenance de 2a 66 ca sur laquelle est édifiée une maison en mauvais état d'une superficie de 63.94 m2.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 32.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le vendredi 6 janvier 2023 de 11H30 à 12H30 par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

DERNIERES MINUTES

N° 64

CORSE BIO EMBALLAGES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4200 euros

Siège social :

16, Boulevard Pascal Rossini

Closerie Saint-François, 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 1/12/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination :

CORSE BIO EMBALLAGES

Siège : 16, Boulevard Pascal Rossini, Closerie Saint-François, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf-ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 4200 euros

Objet : L'achat et la vente d'emballages alimentaires divers, et de machines à emballer destinés à la grande distribution alimentaire ainsi qu'aux professionnels des métiers de bouche, et plus généralement des commerces de bouche.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, **chaque action** donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Lucas DEL GUIDICE, demeurant Quartier Olivetto, route de Saint François, 20114 Zilia.

Directrice générale : Rachida TORRE, demeurant 16, Boulevard Lantivy, Closerie Saint-François, 20000 Ajaccio. La **Société sera immatriculée** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 65

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testaments olographes en date des 1er juin 2000 et 1er septembre 2000,

Madame Eva Juliette Carmel CHARLES-PEYROUSE, en son vivant retraitée, demeurant à AJACCIO [20000] EHPAD LE CISTE 10 boulevard Sylvestre MARCAGGI. Née à AJACCIO [20000], le 19 juin 1934. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AJACCIO [20000] (FRANCE), le 11 septembre 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testaments a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Henri PINNA, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGEOT », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, le 13 octobre 2022 et, d'un acte complémentaire en date 30 novembre 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain QUILICCHINI, notaire à AJACCIO [20000], 3 cours Général LECLERC, référence CRPCEN : 20001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 29/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :
Beveraggi BTP [SAS]

Lieu-dit Pont de Castirla, 20236 Castirla
Activité : Entreprise générale de travaux publics, du bâtiment et de génie civil, location de véhicules de chantier et BTP avec conducteur, location véhicules utilitaires.

RCS Bastia : B 491 202 503, 2006 B 330
Date de cessation des paiements : 19/10/2022

Mandataire judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 67

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 29/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Ateli 3D [SAS]

Casa Suprana - Le Village
20214 Zilia

Activité : Désinfection, dératisation, désinsectisation

RCS Bastia : B 793 315 748, 2013 B 271
Date de cessation des paiements : 10/11/2022

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 68

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 29/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a **Modifié le Plan de Redressement Judiciaire** de :

Allegrini Jean-Louis
10, Place du Château - "U Castellu"
20220 Algajola

Activité : Auberge
RCS Bastia : A 319 131 959, 2005 A 793
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 29/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de la Société :

Lewis Morgan [SARL]
Résidence Ornano
Bât B
20200 Bastia

Activité : La transaction immobilière
RCS Bastia : B 533 052 999, 2011 B 290
Date de cessation des paiements : 30/05/2022

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 70

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 29/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Angelotti Dominique
Lotissement Poggiale
20290 Borgo

Activité : Débroussaillage, élagage, entretien de jardins, prévention incendie.
RCS Bastia : A 492 387 816, 2006 A 527
Date de cessation des paiements : 30/05/2021

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 71

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 29/11/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la **Liquidation Judiciaire** de :

SARL Corsina [SARL]
Zone Industrielle U Tragone
20620 Biguglia

Activité : Brasserie, fabrication et vente de bières artisanales
RCS Bastia : B 819 578 675, 2016 B 261
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 06/12/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

SARL Equipements Signalisations
Aménagements [SARL] - Ponte Novu
20235 Castello-di-Rostino

Activité : Fabrication, pose, entretien de panneaux de signalisation routière et de signalétique touristique et commerciale, mobilier urbain, équipements sportifs, clôtures

RCS Bastia : B 429 351 943, 2000 B 36
Date de cessation des paiements : 15/10/2022

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 73

CESSION PARTIELLE D'ACTIFS

Par acte S.S.P en date du 27/09/2022, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia le 03/10/2022, sous le numéro de bordereau 2022 00026269 - 2B04P31 - 2022 A 01416,

La **société MARILI**, société par actions simplifiées à associé unique, au capital de 1000 €, dont le siège social est situé Figaretto, 20230 Talasani, immatriculée au R.C.S. de Bastia sous le numéro 804 869 550, a **cédé** à la société **ISULA FIORE**, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège social est situé Lieu-dit Poraghja, 20221 Santa-Maria-Poggio, immatriculée au R.C.S. de Bastia sous le numéro 914 349 071, **son fonds commercial** de location de compositions florales artificielles et naturelles exploité au Centre Commercial la Rocade, 20600 Furiani, avec **entrée en jouissance** le 27/09/2022, **moynnant le prix de 50.000 €**.

Les **oppositions**, s'il y a lieu, seront reçues au cabinet d'avocat de Maître Sébastien SEBASTIANI, avocat au barreau de Bastia, y demeurant 11, Bis Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia, en sa qualité de séquestre, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications.

Pour avis,

N° 74

Nom de la Société :
LEONIDAS WIND
Forme juridique :
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Ponticello
20214 Calenzana.
RCS Bastia : 808 744 668

Par décision en date du 29/09/22, l'**Associé unique a pris acte de la démission** de Madame Sarah NATAF de **ses fonctions de Gérante**, à compter de la présente décision. **Mention** en sera faite au RCS de Bastia.

JEF ELEC
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : Immeuble le Cinto
Résidence les Monts, Bâtiment A2
Rue des Romarins, 20090 Ajaccio
791302458 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 05 Décembre 2022, il résulte que :

Le siège social a été transféré à Saint Jean de Pisciatello, lieu-dit GIUNCHELLI, 20117 ECCICA-SUARELLA, à compter du 05 décembre 2022.

L'article « Article 4 - Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. **Mention** sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 76

SCI ALBA

Au capital de 1000,00 €
Siège Social : Résidence Monte Mare
Bâtiment A, Avenue Maréchal Juin
(20090) Ajaccio
RCS Ajaccio 825 000 656

Aux termes d'un acte reçu par **Maître Antoine SANTUCCI** Notaire à AJACCIO, Le Régent, 3, Avenue Eugène MACCHINI.

Les Associés ont décidé de transférer le siège social « Résidence Monte Mare, Bâtiment A, Avenue Maréchal Juin, [20090] AJACCIO » à « AJACCIO [20000] Immeuble les Dragonniers, Parc Berthault » **l'article 4 siège social** a été modifié en conséquence. **Mention** sera faite au RCS d'Ajaccio.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

N° 77

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par **Maître Antoine SANTUCCI** Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée « Alain SPADONI & Associés, Notaires » à AJACCIO(Corse du Sud,3,Avenue Eugène Macchini, Immeuble « le Régent, le 28 Novembre 2022 en cours de publication au SPFE d'AJACCIO, a été effectuée l'augmentation de capital social de la Société Civile Immobilière U SUAGHJONE Immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le N°833872096 au capital de 1.000,00€ siège social à OTA [20150] route de Porto Chez Monsieur Antoine PAGNINI . Apports immobiliers : en parcelle de terre sur la Commune d'OTA[20150] lieudit Suagljone, pour la totalité en pleine propriété par Monsieur Antoine PAGNINI demeurant à OTA [20150] route de Porto.

L'article 6 Apports - Formation du capital a été modifié en conséquence.

L'article 7 Capital social a été modifié en conséquence : l'ancien capital est de 181.000,00 €

Le nouveau capital est de 186.000,00 € Les **modifications** statutaires seront publiées RCS d'Ajaccio.

Pour Avis,
Maître Antoine SANTUCCI, Notaire.

EXPOSITION

Le Régent, naissance d'un cinéma

Le 9 décembre 1922, à Bastia, dans la rue de l'Opéra -l'actuelle rue César Campinchi- le cinéma le Régent ouvrait ses portes au public. Pour l'occasion, on projetait *Séraphin ou les jambes nues*, de Louis Feuillade [le réalisateur de *Vampires et Fantomas*] devant une salle comble. La ville comptait alors deux autres cinémas en activité, mais Le Régent était le premier établissement à voir sa construction spécifiquement conçue pour accueillir des spectacles cinématographiques, avec une salle de 900 places. C'est ainsi qu'il y a 100 ans, sur les écrans du Régent, les spectateurs pouvaient admirer les actrices Olga Negroni alias Hesperia et Pauline Polaire dans *Le fils de Madame Sans-Gêne*, de Baldassare Negroni, ou rire des drôleries du comique Georges Biscot, interprète de nombreuses œuvres de Feuillade. Pour célébrer le centième anniversaire du Régent, cette exposition co-produite par la Cinémathèque de Corse, l'association La Corse et le cinéma, le cinéma Le Régent et le Centre culturel Una Volta propose de revenir en images sur les dix premières années d'exploitation du cinéma bastiais, de son inauguration aux débuts du film parlant, au début des années 1930. Les années 1922 à 1932 constituent en effet une période charnière pour l'établissement qui a su relever le défi que constituait l'avènement du parlant et maintenir sa vocation jusqu'à ce jour. Cette période est retracée au travers de documents qui illustrent ces activités d'exploitation et de distribution cinématographiques : affiches, photographies, livrets de présentation, catalogues de distributeur, extraits de presse et vidéos. Le parcours de l'exposition présente notamment la soirée d'ouverture du Régent, les différents lieux de projection de la ville, une sélection des films à l'écran et revient sur l'arrivée du parlant à Bastia. Une invitation à découvrir des images de ces films des premiers temps dont une grande partie a été perdue dans la révolution technologique et artistique que fut le film sonore. Les documents présentés, parmi lesquels figurent des pièces réunies par l'association La Corse et le cinéma, sont issus des collections de la Cinémathèque de Corse-Casa di Lume. Entrée libre. Jusqu'au 23 décembre 2022. Centre culturel Una Volta, Bastia. [04 95 32 12 81](tel:0495321281) & una-volta.com



THÉÂTRE

Sovrimpressioni

Dans *Ginger et Fred*, Fellini mettait en scène Giulietta Masina et Marcello Mastroianni qui incarnaient Amelia et Pippo, deux anciens danseurs de claquettes qui formaient un duo dans les années 1940 et remontaient sur scène en 1980 pour une émission télévisée. Comédiens et performeurs, Daria Deflorian et Antonio Tagliarini travaillent ensemble depuis 2008 ; ils conçoivent des projets dont ils sont à la fois auteurs et interprètes. En 2020, ils ont entamé un travail de création autour du *Ginger et Fred* de Fellini, qui donne d'abord lieu, en 2021, à un premier spectacle, *Avremo ancora l'occasione di ballare insieme*, suivi à présent par *Sovrimpressioni*. Cette nouvelle performance est conçue comme une sorte de prologue de la précédente. Cette fois, plus de rideau rouge, de feux de la rampe et d'entrée sur scène en smoking et robe blanche garnie de plumes de cygne. En étroite proximité avec le public, Daria Deflorian et Antonio Tagliarini, tous deux revêtus d'un peignoir, prennent cette fois place aux extrémités d'une longue table semblable à une table de ping-pong, séparés non par un filet mais par un double miroir de loge. Tandis que deux maquilleuses s'affairent autour d'eux, ils entament une conversation. Sur le temps qui passe et les différentes manières de vieillir ; leur complicité ; leur processus de création ; la manière de s'emparer de personnages ; les frontières entre la réalité et la pure invention et les vertus du dialogue. Spectacle en italien surtitré en français.

La jauge étant limitée, il est conseillé de réserver.

Les 9 et 10 décembre 2022, 20h30. Fabrique de théâtre, Bastia. [04 95 39 01 65](tel:0495390165) & www.theatrealibi.fr



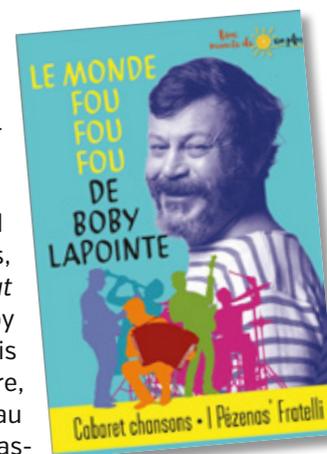
MUSIQUE

Le monde fou, fou, fou de Bobby Lapointe

Il a été vendeur de layette, installateur d'antennes télé, scaphandrier avant de se révéler auteur-compositeur-interprète mais aussi comédien [*Tirez sur le pianiste*, de Truffaut ; *Les choses de la vie* et *Max et les ferrailleurs* de Sautet]. Il était également un mathématicien brillant, inventeur du système Bibi, un mode de représentation graphique et phonétique des chiffres hexadécimaux qu'il fit breveter en 1968. Mais on se souvient surtout de lui désormais pour ses étourdissantes chansons, truffées de calembours, de contrepèteries et de paronymies, d'*Avanie et Framboise* à *T'as pas tout dit* en passant par *l'Aubade* à *Lydie en do*. Né en 1922 à Pézenas, où il repose depuis 1972, Bobby Lapointe aurait eu 100 ans cette année. Et il est de ces artistes dont la popularité ne s'est jamais démentie. Il semble même qu'elle n'ait fait que croître après sa mort. À l'occasion de ce centenaire, l'association Une minute de soleil en plus a fait appel aux musiciens du groupe I Pézenas Fratelli, au comédien Christian Ruspini, à l'accordéoniste René Lacaille et à son fils Marco, percussionniste, bassiste et chanteur pour un spectacle sous forme d'hommage.

Le 15 décembre 2022, 20h30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. [6 81 31 10 19 06 01 9 15 87 25](tel:68131101906019158725) & agenda.bastia.corsica

Le 17 décembre 2022, 20h30. L'Aghja, Ajaccio. [04 95 20 41 15](tel:0495204115) & www.aghja.com



RIALZU

TOUT POUR LA MUSIQUE



Photos via Rialzu

Ouvrir un magasin de musique à Ajaccio... Un rêve, mais devenu réalité pour Marc-Antoine Mucchielli, Baptiste Nativi, et Nicolas Mathieu-Pappalardo. En créant la boutique Rialzu, sur l'avenue Beverini, les trois jeunes musiciens, sont bien décidés à repenser la fonction de magasin de musique en apportant leur expertise pour développer des ponts avec les acteurs majeurs de la culture en Corse. Marc-Antoine Mucchielli revient pour nous sur la création et le développement de ce commerce.

D'où vient l'idée d'ouvrir un magasin de musique à Ajaccio ?

Les choses ont concouru. Titulaire d'un brevet des métiers d'art option guitare, Nicolas, qui dirigeait déjà une boutique spécialisée dans les instruments de musique, s'est retrouvé seul après le départ de son associée. Baptiste était de son côté dans son atelier de luthier... On a donc décidé de rassembler ces forces vives plutôt que de travailler chacun de son côté. Le rassemblement de ces forces permet d'obtenir une belle entité ayant pour projet de réunir la vente et les réparations de divers instruments.

Que propose le magasin ?

On essaie d'avoir le choix le plus éclectique possible. C'est-à-dire que bien qu'il y ait une réalité, avec évidemment une grosse popularité au niveau de la guitare classique, nylon et aussi les pianos, qu'ils soient numériques ou acoustiques, on propose aussi en boutique des ukulélés, des violons et divers instruments qui sont moins communs. Mais toujours dans le souci de mettre à la disposition des clients des accessoires et un choix qu'ils n'iraient pas chercher d'eux-mêmes.

Ajaccio n'en est pas à son premier essai en matière de magasin de musique et certains ont mis la clé sous la porte. Comment arriver à créer un engouement nouveau pour ce genre de boutique ?

Tout simplement en repensant son concept. C'est-à-dire qu'actuellement, avec Internet qui est notre concurrent majeur plus que n'importe quel autre, nous avons des marges très très faibles sur la vente de produits. Pour certains produits, on voit

même des marges qui sont nulles. Donc, l'objectif étant de valoriser notre activité d'une manière différente, nous avons décidé de nous singulariser via notre atelier, via la location d'instruments, via le transport d'instruments...

Le commerce d'instruments se double donc de services ?

Les services sont notre activité principale aujourd'hui. On retrouve l'atelier de lutherie de Baptiste et celui de réparateur de pianos et guitares de Nicolas. On regroupe aussi, par les qualités de Nicolas et de Baptiste, la création de guitares classiques, folks ou électriques. L'atelier permet la location, les réparations, la création, les réglages différents d'instruments qu'on ne retrouve pas dans une grande chaîne de magasins.

Justement, la vente en ligne séduit de plus en plus de clients avec des prix attractifs et une large gamme de produits. Comment un magasin comme le vôtre compte-t-il rivaliser avec ces grandes enseignes en ligne ?

Tout simplement par la sélection d'un produit qui va être différent. Notre objectif est, par exemple, de proposer dans notre magasin une guitare qui n'est pas de type générique et n'est pas celle qu'on peut retrouver dans n'importe quel magasin. À la place, on propose une guitare qui ne se trouve pas ailleurs, c'est ce qu'on appelle une guitare de lutherie et on aimerait, petit à petit, populariser et démocratiser cette offre dans notre magasin. Tout en fournissant des pièces plus génériques qui sont des portes d'entrée dans le monde de la musique. Pour ce qui est du haut de gamme, nous n'avons pas vocation à

«Le haut de gamme passera donc par notre technicité, notamment celle de Baptiste et de Nicolas, qui pourront créer des instruments d'exception, créés en Corse et qui seront pour le coup des pièces uniques faites main.»

faire du Gibson, du Fender puisque c'est déjà énormément répandu et ce n'est pas une valeur ajoutée significative pour nous. Le haut de gamme passera donc par notre technicité, notamment celle de Baptiste et de Nicolas, qui pourront créer des instruments d'exception, créés en Corse et qui seront pour le coup des pièces uniques faites main. Un magasin de musique avec un atelier dans le magasin, ce n'est pas quelque chose de très courant. Dans mes divers voyages, il y a toujours l'étape magasin de musique, car en tant que musicien, on se doit d'y aller, et je n'ai jamais croisé un magasin de ce type. Alors oui, il existe de petits ateliers qui vendent quelques petits accessoires -des sangles, des cordes- on a de très grands magasins qui peuvent faire de la petite réparation tant que ça reste de la petite mécanique mais ils n'ont pas d'atelier de lutherie à proprement parler. Je ne l'ai jamais vu, même si ça doit probablement exister, nous ne l'avons sans doute pas inventé, mais au niveau insulaire je ne l'ai jamais constaté. C'est cette typologie un peu particulière qui va vraiment faire qu'on pourra tirer notre épingle du jeu.

Peut-on dire que votre magasin prône le produit insulaire et de fabrication indépendante?

On a pour vocation d'essayer, lorsqu'on se développera, de valoriser tous les petits producteurs et créateurs. Nous sommes déjà en contact avec quelques-uns -on ne s'avance pas encore pour l'instant car ce n'est pas fait- qui sont comme nous, qui proposent du «home made», comme on dit. Bien sûr, on va essayer de valoriser le produit insulaire. On a la chance de pouvoir créer la guitare voulue et pensée par le client et on a la chance de pouvoir la fabriquer de A à Z en Corse. C'est évidemment quelque chose sur lequel on aimerait mettre l'accent.

Quels sont les premiers ressentis de la clientèle insulaire?

Nous allons tout d'abord commencer par remercier l'ensemble de nos clients qui sont venus en nombre dès le début. On a cette chance immense de ne pas avoir à cravacher pour nous constituer une clientèle. Que ce soient nos connaissances ou pas, il y a énormément de clients qui poussent la porte du magasin par curiosité et ils se rendent compte qu'ils ont affaire, chez nous, à un produit qui est plutôt particulier. Dans le sens où cet atelier intrigue. Nos pianos, nos guitares intriguent, tout comme le fait de voir tout ça combiné au même endroit. L'initiative est donc très bien accueillie par la clientèle ajaccienne; on est dans une ville où la périphérie s'agrandit de plus en plus et ce modèle de magasin de proximité, c'est plutôt celui qui a tendance à disparaître. Et rien que pour ça, les clients sont très contents de pouvoir compter un nouveau magasin de musique à Ajaccio. Nous ne sommes pas les seuls, mais nous ne venons pas en concurrence, nous venons compléter l'offre déjà disponible et les clients en sont bien conscients.

A-t-il été aisé de trouver un local commercial, d'obtenir un prêt pour un projet de cette ampleur, en étant jeunes et sans grands moyens?

Ça a été des étapes très compliquées. On passera les détails administratifs qui ont été divers, mais oui, c'est très compliqué.

Il y a beaucoup de démarches, on a besoin d'une technicité évidente au niveau de la capacité à faire certaines démarches. C'est la tâche qui m'a été donnée dans cette association; nous avons deux techniciens et un logisticien, on dira. Et du coup, toutes ces tâches commerciales, administratives sont conséquentes. On sait évidemment que l'entrepreneuriat, c'est quelque chose de risqué et ça vaut pour toutes les activités, pas seulement la musique. Et lorsqu'il s'agit d'un domaine aussi spécifique, évidemment on est face à diverses problématiques et on doit y répondre par de l'inventivité, par de l'improvisation, notamment sur la manière de penser nos produits à la vente et à la manière de penser notre activité même. Notre jeune âge a plutôt joué en notre faveur, par exemple pour l'acquisition du local qui est très beau et que nous voulions, nous étions en concurrence avec plusieurs commerçants et c'est notre âge et le projet qui ont motivé la propriétaire qui nous a dit: «Je donne leur chance à des jeunes». Et elle a donné cette chance à des jeunes qui, pour deux d'entre nous, n'ont même pas 30 ans. Et on se rend compte que les partenaires économiques ont été séduits par cet entrepreneuriat de jeunes musiciens qui vont tout faire pour vivre de leur passion. Notre comptable également, nous pousse beaucoup et nous a beaucoup aidés dans ce sens-là. Nous n'avons donc pas eu de difficulté sur les financements et sur l'acquisition du local. On aurait pu s'y heurter, étant donné le contexte actuel de la ville, la désertion du centre pour la périphérie, mais non. On a réussi à être en centre-ville pour un tarif qui est assez raisonnable. On ne bénéficie peut-être pas de la superficie qu'un grand magasin de musique aurait besoin d'avoir, nous avons 100 mètres carrés, ce qui est déjà raisonnable pour le centre-ville. Mais nous sommes très satisfaits, actuellement.

Quels sont vos objectifs et projets?

Il y en a énormément. Actuellement, tout est à construire. On est sur une activité qui se lance doucement, l'atelier se développe bien, la vente de nos produits est plutôt bonne. On a de bons chiffres. Actuellement, l'objectif est de rendre encore plus réelles nos offres: avoir de nouveaux produits, notamment de petits producteurs et créateurs. On a par exemple réussi à signer il y a peu un contrat pour avoir toutes les pédales d'effet dites «boutiques» et c'est énorme car c'est unique en Corse. Et de savoir qu'en Corse on a de fameuses pédales d'effet avec JHS, Earthquaker en fournisseurs, c'est magique. On espère pouvoir petit à petit constituer un stock de ces marques qui sont très importantes pour initier à la musique. Pour les objectifs à venir, le développement de notre segment de location, afin d'intervenir sur le plus de festivals possibles. On intervient déjà sur des festivals classiques et on aimerait bien devenir petit à petit backliner pour des festivals de musiques plus actuelles. On est en train de constituer un stock d'amplis, de batteries, on commence à constituer une réserve de produits en ce sens. Nous ne voulons pas nous cantonner à l'unique présence de notre boutique. Nous voulons rayonner, déjà à Ajaccio puis en Corse, sans marcher sur les autres mais toujours en complémentarité. ■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne <https://bit.ly/3oZmqTV>

POLITIQUE LINGUISTIQUE TERRITORIALE ET TOPONYMIE



L'Assemblée de Corse a voté le 8 juillet 1983 une délibération qui prévoit notamment que «*l'usage de la langue corse sera généralisé dans la toponymie*». Le 17 octobre 2017 un accord de partenariat a été signé entre la Collectivité territoriale de Corse (CTC) et l'Institut national de l'information géographique et forestière [appellation courante IGN]. L'objectif est de constituer une base de données pour l'ensemble des toponymes [transcrits sous une forme toscane au XVIII^e siècle par les géomètres français du Plan terrier] à «*restituer*» en langue corse. Même si les effets concrets des «*décisions*» de la CTC sont encore limités, la toponymie bilingue est aujourd'hui légale; et la signalisation routière mentionne parfois le nom corse à côté du nom «*officiel*» calqué sur la graphie toscane généralement conservée par l'administration française [Poggio/Poghju]. En revanche, il n'existe pas en Corse de revendication ni de pratique de la corsisation des noms de famille [ailleurs, au pays basque notamment, les noms de lieux mais également les noms de famille souvent his-

panisés ont fait l'objet d'une «*basquisation graphique*». On a donc pour le toponyme Ajaccio [graphie «*officielle*» héritée de l'administration toscane] à côté de Aiacciu [forme corse restituée, parfois Aghjacciu], mais seulement Ajaccio pour le nom de famille [introuvable en Italie, attesté en Corse, en France et dans les anciennes colonies françaises: voir www.geneanet.org/nom-de-famille/AJACCIO].

La forme actuelle des toponymes «*officiels*» de l'IGN représente – théoriquement- l'intégration de plusieurs sources, par exemple les publications de l'Institut national de la statistique et des études économiques [Insee] pour le nom des communes [dernière édition du «*Dénombrement des communes*»] ou encore pour les écarts [hameaux ou lieux-dits: Insee1987 *Nomi di i lochi spapersi*; www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/nomenclatures-insee.pdf]. L'opération de conversion entre forme «*officielle*» et forme «*en langue corse*» n'est pas simplement «*un problème d'exactitude et de graphie*» [F. Ettori]: l'astérisque et la mention «*commune ou hameau*

Rien ne s'oppose aujourd'hui - en droit- à l'emploi officiel des toponymes sous leur forme corsisée, toutefois l'usage public ou privé est encore fluctuant, et l'emploi des formes locales est loin d'être généralisé.

dont le nom en corse n'est pas arrêté» trahissent les doutes et les lacunes de l'enquête. En 1976 [Kyrn, Magazine de la Corse n° 70] puis en 1984 [Coti & Graziani] avait été dressée une liste des 360 communes insulaires en orthographe corse, ici aussi avec des erreurs [Torghja pour Turghjà, 2A: voir *Langue corse et noms de lieux*, J. Chiorboli 2008].

Rien ne s'oppose aujourd'hui - en droit- à l'emploi officiel des toponymes sous leur forme corsisée, toutefois l'usage public ou privé est encore fluctuant, et l'emploi des formes locales est loin d'être généralisé. En France la recherche toponymique n'a acquis son caractère scientifique que dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La situation n'est pas meilleure dans les pays comme l'Italie, plus proche de la Corse au plan linguistique, mais où les diverses régions et langues locales n'ont pas toutes bénéficié du même intérêt de la part des chercheurs; les études systématiques manquent pour les aires qui relèvent de situations linguistiques particulières. C'est aussi le cas pour le domaine anthroponymique, y compris dans les ouvrages de référence [ex. E. De Felice 1978] qui font le choix de négliger les types appartenant aux aires «alloglottes» du territoire italien. Les contributions les plus utiles pour la toponymie corse émanent soit d'auteurs italiens, soit d'auteurs français qui se sont largement inspirés de ces derniers. Malgré ses lacunes et son caractère sommaire, la seule synthèse toponymique fonctionnelle du domaine corse reste le *Petit Dictionnaire des noms de lieux corses* de JM. Rodié, publié dans les années 1930 et fondé notamment sur les travaux de Dauzat sur la toponymie française et ceux de Bottiglioni sur le substrat prélatin dans la toponymie corse.

La référence de base incontournable pour toute recherche reste le corpus écrit de la cartographie de l'IGN, à comparer aux variantes attestées dans divers documents plus ou moins anciens, et bien entendu à la prononciation locale. Pour les chercheurs il s'agit notamment d'établir [quand c'est possible] des règles de correspondance entre la graphie IGN [en majorité toscane ou toscanisée avec plus ou moins de cohérence] et le système graphique du corse moderne. L'approche doit donc être contrastive et accorder une attention particulière aux anomalies engendrées par les différences entre les systèmes phonologiques et graphiques toscan et corse aux diverses époques: cela suppose une bonne connaissance des variétés linguistiques en interaction [ici français, italien et corse]. La charte de l'IGN prévoit qu'en règle générale les termes [génériques ou spécifiques] sont donnés en «*langue régionale*» mais pas toujours: on cite par exemple «*Mont Blanc et Monte Cinto, où le même terme générique «mont» est exprimé dans deux langues différentes*». Les déclarations de principe sont souvent contredites dans les faits, et cela n'est pas particulier à la Corse: «*La tradition française... s'est progressivement dégradée, au point de devenir déconcertante, quasi inexplicable*» [Orthotypographie, J.P.Lacroux 2007].

La toponymie corse de l'IGN mentionne 394 occurrences de monte [Monte Aculone, Ucciani 2A] mais aussi 25 occurrences de mont [Mont Falcone, Matra 2B] et de nombreuses

expressions hybrides avec un générique en français [fontaine, ruisseau] et un terme spécifique corse [cf. *novu* «neuf», *tafunatu* «percé», *fica* «figuier», *piralzu* «aulne cordé»]: Fontaine Nova [Talasani 2B]; Fontaine Tafunata [Sari-Solenzara 2A]; Ruisseau des Peralzi [Asco 2B]; Ruisseau Delle Fighe [Pietricaggio 2B]. On peut relever également des formules «pléonastiques», avec un terme générique en français suivi du même terme générique sous sa forme corse, éventuellement modifié par un suffixe [par exemple *guadellu* signifie «ruisseau», *ghjargalu* «ravin», *valdu* «forêt»]: Ruisseau du Guadellu [Ventiseri 2B]; Ravin de ghiargalone [Serriera 2A]; Forêt de Valdu [Conca 2A]; Fontaine Fontanone [Piedicroce 2B]. L'hybridation peut aller jusqu'à des adaptations françaises plus ou moins réussies de formes corses, comme c'est le cas pour Les Cannes [en réalité *e canne/i canni* «les roseaux»] ou Les Padules [pour *e padule/-i paduli* «les marais»] qui désignent des quartiers d'Ajaccio. Il est rare que les toponymes soient traduits en français, hormis quelques exemples peu nombreux [Saint-Florent, L'Île-Rousse]. L'adjectif «neuf» est fréquent en toponymie: on le trouve une seule fois en français, la plupart du temps en toscan [ou en italien: *novo ou nuovo*], quelquefois en corse [*novu*] ou bien sous une forme hybride [dans *nuovu* on a une finale corse mais la diphongue -uo- est impossible dans l'île]: Moulins Neufs [Crocicchia 2B]; Chioso Novo [Piève 2B]; Chioso Nuovo [Tavera 2A]; Chiosu Nuovu [Santa-Maria-Siché 2A]; Chiosu Novu [Olmata-Di-Tuda 2B].

Les nouvelles créations font la part belle à la langue officielle, avec des adaptations en français de toponymes corses plus anciens: les Trois Ponts [Cristinacce 2A]; les Roches Bleues [Piana 2A]; les Chênes [Borgo 2B]; les Arbousiers [Oletta 2B]. Si les toponymes nouveaux conservent une certaine poésie, c'est au détriment de la couleur locale. Le phénomène est particulièrement fréquent dans la dénomination des parcs de loisir: les Mimosas [Ajaccio 2A]; les Eaux Vives [Carbuccia 2A]; les Couchants [Casaglione 2A]; les Anophèles [Porto-Vecchio 2A]. Les interférences graphiques concernent aussi l'emploi non systématique de l'accent ou du trait d'union à la française [Piève/Pieve; Santa-Maria/Santa Maria] ou même du tréma y compris dans des expressions notoires où son emploi serait incongru même dans un texte français [Kyrie-Elëison pour Kyrie Eleison]. Pour les nombreux noms de lieux qui font référence à l'aire [à blé; en corse *aghja*, latin AREA] on peut avoir par exemple 6 graphies différentes: Aja Rossa [Piedicorte-Di-Gaggio 2B]; Aia Maio [Bastia 2B]; Aghia [Moltifao 2B]; Aghja Del Piovanu [Albitreccia 2A]; Ruisseau d'Adhia a Tufone [Bisinchi 2B].

La conséquence des fluctuations observées est qu'il n'est pas possible d'établir des règles de correspondance entre le système IGN [à base toscane] et le système corse [avec ses variations internes]. On attend la présentation annoncée par le Président du Conseil exécutif de Corse d'un «*Rapport d'orientation sur la politique linguistique*» dont l'objectif serait de contribuer efficacement à «*l'équipement, la normalisation, la promotion et la diffusion de la langue corse*». ■

CARNETS DE BORD

LES COUPURES, LE RER ET JEAN D'O

par Béatrice HOUCARD



S'ils n'annoncent pas que l'électricité pourra être coupée pendant l'hiver, on les accusera de n'avoir rien préparé et d'avoir voulu cacher la vérité aux citoyens. Mais s'ils rendent public le détail des mesures prises en cas de coupure, on les accuse de semer la panique sur leur passage. Dur, dur, d'être Premier ministre, ministre ou Président de la République quand une crise survient ou menace.

On doit plutôt se féliciter d'entendre les gouvernants nous dire ce qui se passera en cas de coupure d'électricité, cet hiver: deux heures, pas plus, par tranche de quatre millions d'habitants, avec information la veille et assurance de garder du «jus» pour les hôpitaux, les commissariats, les pompiers, la police...

Avec toute sa bonne volonté, le gouvernement a pourtant fait preuve d'un peu de maladresse, notamment le ministre Olivier Véran, qui a de la chance puisqu'il a déjà été ministre des masques, du confinement et de la vaccination anti-Covid. Pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom? Pourquoi répéter: «*Nous ne sommes pas en train d'annoncer qu'il y aura des coupures*»? (alors qu'il était venu à la télévision pour cela). Pourquoi ajouter: «*Il pourrait y avoir des situations de tension sur la ligne électrique*» [synonyme: «*délestages*»]? On n'est pas idiot, on peut comprendre et surtout on sait bien qu'entre «*coupure*», «*tension*» et «*délestage*», il y a une différence de mot mais pas de changement quand on actionne les interrupteurs. Emmanuel Macron n'a pas été très inspiré non plus en déclarant dans une interview au *Parisien*: «*Il ne faut pas céder à la panique.*» Quand un chef d'Etat prononce cette phrase, tout le monde comprend qu'au contraire, il doit y avoir des raisons de paniquer.

Là où les gouvernants ne sont pas très honnêtes, c'est quand ils mettent tout cela sur le dos de l'Ukraine. S'il y a des risques de coupures d'électricité cet hiver, ce n'est pas du tout à cause de la guerre, mais bien parce que les centrales nucléaires sont trop nombreuses à être fermées faute d'avoir été bien

entretenu. Par manque d'anticipation et manque de vision [les gouvernants d'aujourd'hui ne sont pas les seuls coupables], voilà qu'on remet en marche la centrale à charbon de Saint-Avold (Moselle), grosse pollueuse devant la planète éternelle, et qu'on importe de l'électricité alors qu'on devrait renflouer les budgets en en vendant à nos voisins. Et voilà qu'on recrute des soudeurs et des tuyauteurs au Canada et aux Etats-Unis, faute d'en avoir formé en France.

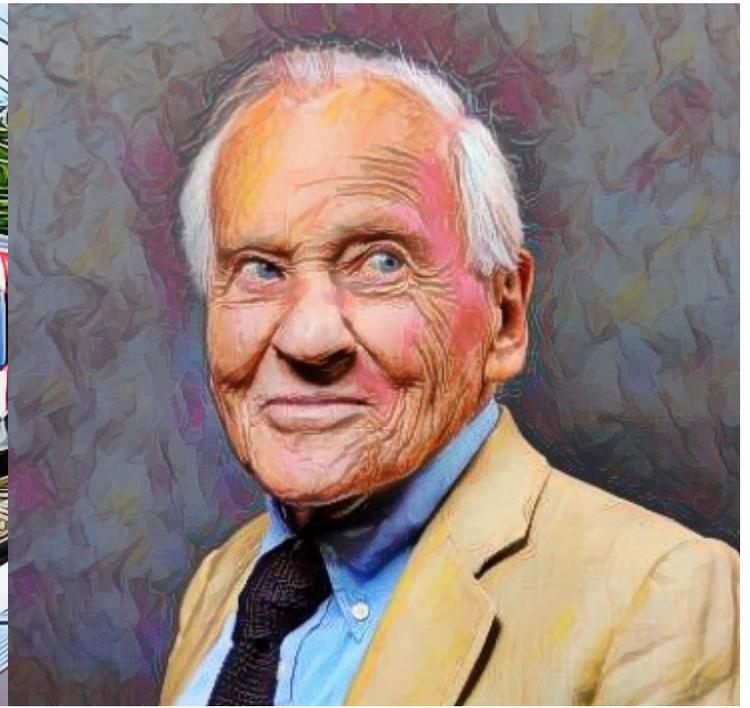
Le discours de vérité est évidemment, mettez-vous à leur place, difficile à tenir par les dirigeants s'ils continuent de penser que nous ne sommes pas assez intelligents pour comprendre. Le risque qu'il y ait des coupures d'électricité est faible mais il existe. Le général Hiver décidera de notre sort. S'il n'est pas trop féroce, il n'y aura pas de coupures d'électricité. Coupures auxquelles échappera d'ailleurs la Corse, qui dispose de sa propre production électrique grâce aux centrales thermiques du Vazzio et de Lucciana* et qui est reliée à l'Italie.

LE RETOUR DU TRAIN

En 1930, il y avait 63 000 kilomètres de réseau ferré en France. La carte est évocatrice: il semble y avoir des rails partout. En 2022, on n'en compte plus que 28 000 kilomètres. La carte fournie par la SNCF est plus clairesemée que la précédente, avec des lignes de couleur: le TGV, cette fierté nationale, pour aller à Bordeaux, Strasbourg, Lyon, Marseille, Lille, Reims, Tours, Avignon, Le Mans ou Rennes. Et des petites lignes en pointillé, signe de nécessaire patience: ce sont les projets de lignes rapides Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Lyon. En attendant qu'on se dépêche de désenclaver le Massif central, ce qui n'a pas été possible malgré le nombre de Présidents de la République élus dans la région: Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac et François Hollande. Hommes de la génération avion et voiture, ils ont oublié ce chantier.

Pourtant, les présidents aiment s'occuper des trains. François Mitterrand, tout juste élu, avait inauguré le 21 septembre

*sans oublier les ENR, pour 34% de la production



Illustrations d'après photos DR

1981 la première ligne TGV, Paris-Lyon, récupérant le bénéfice d'une décision prise par son prédécesseur, Valéry Giscard d'Estaing. Jacques Chirac était dans le premier TGV Méditerranée en 2001. Emmanuel Macron, qui avait assisté à l'ouverture de la ligne TGV Paris-Bordeaux le 1^{er} juillet 2017, s'intéresse maintenant aux RER. Il a annoncé le 27 novembre le lancement d'une « vraie stratégie de transport urbain » pour doter dix métropoles d'un réseau s'inspirant du réseau francilien. Comme il s'exprimait sur Youtube, il a parlé jeune : « Je suis à fond pour le train. »

Ce développement ferroviaire était déjà inscrit dans la loi mais, fait du Prince oblige, ça va mieux quand c'est le président qui l'annonce. Les quinze présidents de région venaient justement de lui réclamer un plan de 100 milliards d'euros pour un « new deal ferroviaire ». À Rennes, Grenoble, Marseille, Lyon, on est « prêt ». À Bordeaux ou Strasbourg, on signale qu'on n'a pas attendu l'onction présidentielle et que les projets et travaux ont déjà commencé.

On avait, à la fin du siècle dernier redécouvert le tram, jugé vieillot et abandonné après la guerre. Voilà qu'on redécouvre, après avoir tout misé sur le TGV et laissé trop de lignes secondaires mal entretenues, que celles-ci sont essentielles pour se passer de la voiture, économiser de l'énergie... et réduire les fractures territoriales. Car si le TGV a changé la physiologie de la France, il a aussi grandement contribué à mettre de côté toute la France [dite « périphérique »] qui n'en bénéficiait pas.

Un souhait quand même : que les RER des métropoles ne connaissent pas le quasi-chaos des transports d'Ile-de-France en ce début d'hiver. On peut imaginer que les régions feront peut-être comme la région parisienne, mais en mieux. Comme souvent.

LE PRINCE DE LA CONVERSATION

Cinq ans après, on a croulé cette semaine sous les hommages à Johnny Hallyday, disparu le 5 décembre 2017. Plus discret

est le souvenir de Jean d'Ormesson, mort vingt-quatre heures avant le chanteur. Il avait eu droit à une cérémonie dans la cour des Invalides et à un stylo déposé sur son cercueil par Emmanuel Macron avant que Johnny ne fasse pétarader l'église de la Madeleine avec ses amis bikers.

Le décès de l'académicien aux yeux bleus avait provoqué un tsunami littéraire : en décembre 2017, on avait enregistré 100 000 exemplaires pour *Je dirai malgré tout que cette vie fut belle* et *Guide des égarés* ; 40 000 pour *Un jour je m'en irai sans en avoir tout dit* ; 20 000 pour *Comme un chant d'espérance* et même 15 000 pour *Au plaisir de Dieu*, sorti en 1974 ! La Pléiade avait vendu 5 000 volumes sur papier bible de l'œuvre d'un d'Ormesson encore vivant. En janvier 2018, *Et moi je vis toujours* s'était vendu à plus de 50 000 exemplaires (avant l'édition en poche).

Puis la marée a reflué. Il n'est pas certain que Jean d'Ormesson entre un jour au Panthéon des plus grands écrivains français. Il se pourrait même que son œuvre tombe assez vite dans l'oubli, comme le constatent les libraires. Mais est-ce si grave ? Grâce à ses livres et à la télévision (et à Bernard Pivot), Jean d'Ormesson était devenu et demeurera ce personnage qui parle de littérature, de la vie, de Dieu, de l'amour, du bonheur et de politique (il votait à droite et était ami avec Jean-Luc Mélenchon). C'est pour cela qu'on l'aimait et, l'ayant rencontré et interviewé quatre ou cinq fois, je témoigne que son charme, son immense gentillesse et sa classe ne relevaient pas de la légende. Ayant parlé avec lui, j'ai parfois l'impression d'avoir croisé Voltaire, qui avait [d'après les tableaux] le même œil pétillant de malice et de joie de vivre.

« Jean d'O », comme l'appelaient ses amis, vous parlait d'égal à égal et, en face de lui, on avait l'impression d'être plus intelligent, plus savant et, pour tout dire, meilleur. C'était un prince de la conversation, un modèle de culture générale dans ce qu'elle a de meilleur, et de ce qu'on appelle l'esprit français. On peut aussi relire avec bonheur *La gloire de l'empire* et *Au plaisir de Dieu*, peut-être ses deux grands livres. ■



RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'AUE à fiancu à voi

**COLLECTIVITÉS LOCALES,
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Appelez au 04 95 10 98 64

- ✓ **Jusqu'à 80% de gain énergétique**
- ✓ **Facture d'électricité réduite**
- ✓ **Réduction de la pollution lumineuse et des émissions de gaz à effet de serre**